Réaménagement de 3 salles de réunion au Palais de la Bourse à Lyon



MAITRE D'OUVRAGE
CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
PALAIS DE LA BOURSE - 21 rue de la République
69002 LYON

Lot n°1

Plâtrerie - Plafonds - Peinture

C.C.T.P.

Dossier	7518
Date	Mardi 4 Août 2026
Phase	DCE
Indice	A

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
GBA&CO
4 Boulevard George SAND
43000 LE PUY En VELAY
Tél : 04 71 09 12 19

BE FLUIDES
GBA Energies
7 Rue Pablo Picasso CS70626
42041 1 Saint Etienne Cedex
Tél : 04 77 90 88 50

1.1 Prescriptions générales 6
1.1.1 Généralités 6
1.1.1.1 Sommaire & principe d'organisation du présent document 6
1.1.1.2 Intervenants 6
1.1.1.2.1 Maître d'ouvrage 6
1.1.1.2.2 Maîtrise d'Œuvre 6
1.1.1.2.3 Contrôle Technique 7
1.1.1.2.4 Sécurité Prévention Santé 7
1.1.1.3 Définition de l'opération 7
1.1.1.3.1 Nature de l'opération 7
1.1.1.3.2 Mode de dévolution / Liste des corps d'état 7
1.1.2 Définition des documents 8
1.1.2.1 Cahier des Clauses Techniques Particulières 8
1.1.2.2 Décomposition de Prix Global et Forfaitaire 8
1.1.2.3 Variantes à l'initiative de l'acheteur 8
1.1.2.4 Variantes à l'initiative des soumissionnaires (entreprises) 8
1.1.2.5 Contenu du prix 8
1.1.2.6 Études EXE 9
1.1.2.7 Documents à fournir par l'entreprise 9
1.1.2.8 Limites de responsabilité 10
1.1.3 Documents de références 10
1.1.3.1 Textes de référence 10
1.1.3.2 Documents techniques 11
1.1.3.3 Rapport de repérage des matériaux amianté 11
1.1.3.4 Rapport de repérage du plomb avant travaux 11
1.1.4 Caractéristiques du site 11
1.1.4.1 Connaissance des lieux 11
1.1.4.2 État des lieux 12
1.1.4.3 Vérifications des côtes portées aux plans 12
1.1.5 Qualité des matériaux et fournitures 12
1.1.5.1 Marques, documents, prototypes et échantillons 12
1.1.5.2 Certificats, contrôle et essais des matériaux 13
1.1.6 Installation et organisation du chantier 13
1.1.6.1 Installation de chantier 13

1.1.6.2 Fonctionnement du compte prorata13
1.1.6.3 Organisation de chantier13
1.1.6.4 Fermeture des locaux - Extinction éclairages14
1.1.6.5 Réception des supports14
1.1.6.6 Dispositifs de sécurité et de protection14
1.1.6.7 Échafaudages - Platelages - Plancher de travail14
1.1.6.8 Dispositifs de manutention15
1.1.6.9 Protection des ouvrages15
1.1.6.10 Réservations et percements15
1.1.6.11 Scellements, garnissages et calfeutrements16
1.1.6.12 Incorporations d'éléments16
1.1.6.13 Respect des délais16
1.1.7 Nettoyage de chantier16
1.1.7.1 Gestion individuelle des déchets de chantier16
1.1.7.2 Nettoyage de chantier et évacuation des gravois17
1.1.7.3 Recommandation n°T2-2000 et textes règlementaires17
1.1.7.4 Nettoyage de réception17
1.1.8 Limites de prestations17
1.2 Prescriptions particulières relatives au présent lot18
1.2.1 Prescriptions particulières relative au présent lot18
1.2.1.1 Prestations à la charge du présent lot18
1.2.1.2 Réception des supports18
1.2.2 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Plâtrerie18
1.2.2.1 Nota relatif aux prescriptions dans les pièces humides18
1.2.2.2 Qualité des isolants, matériaux et traitements19
1.2.2.3 Spécifications relatives au plafond en plaque de plâtre sur ossature19
1.2.2.4 Spécifications relatives aux contre-cloisons de doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique20
1.2.2.5 Spécifications relatives au cloison type plaque de plâtre sur ossature métallique21
1.2.3 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Plafonds23
1.2.3.1 Spécification relatives aux matériaux23
1.2.3.2 Protections des joints lors de la réalisation des prestations de finition24
1.2.3.3 Décors & Coloris24
1.2.4 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Peinture24

1.2.4.1 Règles Générales d'Exécutions des travaux de peintures....24
1.2.4.2 Prestations de Finitions....26
1.2.4.3 Protections des joints lors de la réalisation des prestations de finition....26
1.2.4.4 Décors & Coloris....26
1.2.4.5 Qualité des revêtements muraux et peintures....26
1.2.4.6 Condition de température et d'hygrométrie....27
1.2.5 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Peinture d'ouvrages contenant du plomb....28
1.2.5.1 Consistance des travaux....28
1.2.5.2 Suivi médical des salariés....28
1.2.5.3 Protection individuelles....28
1.2.5.4 Nettoyage et restitution des zones....28
1.2.5.5 Gestion des déchets....28
1.3 Travaux préparatoires....29
1.4 Salle ALBATROS - RDC....30
1.4.1 Curage....30
1.4.2 Plafonds....32
1.4.2.1 Plafond plaque de plâtre sur ossature....32
1.4.3 Plâtrerie....34
1.4.3.1 Contre-cloison de doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique....34
1.4.3.2 Cloison type plaques de plâtre sur ossature métallique....34
1.4.4 Peinture....36
1.4.4.1 Nota concernant la présence de plomb....36
1.4.4.5 Peinture acrylique - Classe A....37
1.4.4.6 Peinture des ouvrages métalliques....38
1.4.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb....39
1.4.5.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb....39
1.5 Salle VOLDEMORT - RDC....44
1.5.1 Curage....44
1.5.2 Plafonds....45
1.5.2.1 Plafond plaque de plâtre sur ossature....45
1.5.3 Plâtrerie....48
1.5.3.1 Cloison type plaques de plâtre sur ossature métallique....48
1.5.4 Peinture....49

1.5.4.1 Nota concernant la présence de plomb49
1.5.4.5 Peinture acrylique - Classe A50
1.5.4.6 Traitement des boiseries intérieures de caractère conservées51
1.5.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb52
1.5.5.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb52
1.6 Salle BASTIE - R+157
1.6.1 Curage57
1.6.2 Plafonds57
1.6.3 Plâtrerie58
1.6.4 Peinture58
1.6.4.1 Nota concernant la présence de plomb58
1.6.4.5 Peinture acrylique - Classe A59
1.6.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb61
1.6.5.3 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb61

1.1 Prescriptions générales

1.1.1 Généralités

1.1.1.1 Sommaire & principe d'organisation du présent document

SOMMAIRE :

L'ensemble des CCTP est rédigé suivant le sommaire ci-dessous :
- Chapitre **1** : Prescriptions générales
- Chapitre **2** : Prescriptions particulières au présent lot
- Chapitres suivants : Détail des ouvrages

PRINCIPE D'ORGANISATION DES DOCUMENTS :

Les prescriptions décrites au sein du Chapitre 1 : Prescriptions générales sont applicables à l'ensemble des ouvrages quantitatifs listés au sein des chapitres qui suivent.
Elles sont tacitement considérées comme incluses à la prestation demandée.
Les prescriptions décrites au sein du Chapitre 2 : Prescriptions particulières sont applicables à l'ensemble des ouvrages prescrits au sein du présent lot, quantifiés et listés au sein des chapitres qui suivent.
Elles sont tacitement considérées comme incluses à la prestation demandée.
Par contre, les prescriptions complémentaires spécifiées au sein des articles quantitatifs viennent en complément des prescriptions générales, et sont à prendre en compte dans le chiffrage.

Les termes "Entrepreneur" ou "Entreprise" repris dans le présent chapitre désignent le titulaire du marché relatif au lot concerné.

1.1.1.2 Intervenants

1.1.1.2.1 Maître d'ouvrage

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
Palais de la Bourse
69002 LYON

1.1.1.2.2 Maîtrise d'Œuvre

ARCHITECTE (Phase conception APS)
APSI
287 rue des Mercières
69140 RILLEUX-LA-PAPE
Tél : 04 78 93 03 67

ECONOMISTE
GBA&co
7, rue Pablo Picasso - CS70626
42041 SAINT ETIENNE Cedex 1
Tél : 04 77 93 08 90

BET FLUIDES
GBA ENERGIES
7, rue Pablo Picasso - CS70626
42041 SAINT ETIENNE Cedex 1

Tél : 04 77 90 88 50

OPC

- Le suivi des chantier sera géré directement par le maître d'ouvrage

1.1.1.2.3 Contrôle Technique

Les ouvrages à réaliser sont soumis au contrôle technique.
Les entreprises sont tenues dans le cadre de leur offre d'apporter toute aide de quelque nature qu'elle soit, au bureau de contrôle pour qu'il puisse assurer sa mission. Les entreprises devront prendre en compte toutes les observations que le bureau de contrôle fournira sur leurs ouvrages.

1.1.1.2.4 Sécurité Prévention Santé

Les travaux seront soumis aux dispositions relatives à l'Hygiène et la Sécurité de chantier conformément aux textes législatifs relatifs à l'intégration de la Sécurité et à l'Organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

1.1.1.3 Définition de l'opération

1.1.1.3.1 Nature de l'opération

L'opération a pour objet le réaménagement de trois salles de réunion (Albatros, Voldemort et Bastié) au sein du Palais de la Bourse, 21 rue de la République 69002 LYON

Le projet :

Le projet consiste en le réaménagement de trois salles de réunion au sein du bâtiment du Palais de la bourse.

Les trois salles de réunion sont composés comme suit :
- Albatros : 134.30 m² / RDC
- Voldemort : 128.60 m² / RDC
- Bastié : 86.40 m² / R+1

1.1.1.3.2 Mode de dévolution / Liste des corps d'état

La présente opération est traité dans la cadre de **marchés en corps d'état séparés**
Les corps d'état concernés sont définis ci-après :
Lot n°1 Plâtrerie Peinture
Lot n°2 Menuiserie intérieure- Mobilier
Lot n°3 Revêtements de sols
Lot n°4 Électricité courants faibles

1.1.2 Définition des documents

1.1.2.1 Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution.
Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux qui lui sont demandés.

1.1.2.2 Décomposition de Prix Global et Forfaitaire

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités par type d'ouvrage selon un mode de métré défini et précisé dans chaque article.
Ces quantités sont données à titre indicatif.
L'entreprise en doit la vérification avant la remise de son offre.
Seules la description et la localisation des ouvrages (CCTP) sont contractuelles.
L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre. Pour faciliter le travail de chiffrage, un cadre quantitatif est joint à la consultation.
L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document. Le fait de répondre sur la base des quantités proposées (sans modification) vaudra tacite validation par l'entrepreneur de ces quantités.
L'entrepreneur ne pourra prétendre à un quelconque recours sur les quantités, du fait qu'il en doit la vérification pendant la période de consultation.
Chaque article quantitatif comprend implicitement l'ensemble des sujétions d'exécution nécessaires à la réalisation complète de la prescription autant sur le plan technique que sur le plan quantitatif conformément aux plans.

1.1.2.3 Variantes à l'initiative de l'acheteur

L'entrepreneur devra obligatoirement, sous peine d'irrégularité de l'offre, chiffrer les variantes supplémentaires ou alternatives éventuellement demandées au présent document.

1.1.2.4 Variantes à l'initiative des soumissionnaires (entreprises)

L'entrepreneur peut proposer des variantes, si le règlement de consultation l'autorise, en plus value ou en moins value, et ce en annexe de son offre.
Celles-ci doivent inclure :
- La prestation objet de la variante
- Les prestations consécutives des autres corps d'état
- Les honoraires complémentaires de la Maîtrise d'Oeuvre
- Les nouveaux plans d'études, descriptifs d'ouvrages modifiés
- Etc.

Dans tous les cas, l'entreprise devra obligatoirement chiffrer l'ensemble des prestations prévues dans le marché de base : les propositions de variantes à l'initiative des soumissionnaires seront rendues en annexe de l'offre de base.

1.1.2.5 Contenu du prix

Outre la réalisation des ouvrages proprement dits, le prix remis comprendra :
1- Durant la phase études d'exécution et de préparation de chantier :
- Les plans de fabrication (PAC) et les plans de détails d'exécution des ouvrages
- Les mises au point techniques à partir des documents joints au dossier marché
- La coordination nécessaire avec les entreprises des différents corps d'état concernés

- La fourniture des matériaux constituant les ouvrages décrits
- La présentation et la fourniture des échantillons

2- Durant la phase Chantier :

- La fabrication en atelier
- Le transport de toute nature pour l'amenée à pied d'oeuvre
- Le stockage avec toutes protections nécessaires
- Les moyens de levage, la pose, le réglage et l'ajustage des ouvrages prescrits
- Les moyens d'accès pour permettre la réalisation des prestations demandées : échafaudages, nacelles, etc...
- Le traçage et l'implantation des ouvrages
- Les trous, scellements et raccords
- La fourniture et la pose des systèmes de fixations de ses ouvrages adaptées aux supports
- Le remplacement ou l'entretien des éléments défectueux jusqu'à la réception de ces derniers
- La réalisation ou la fourniture de prototype, et échantillons, suivant demandes de l'architecte
- La fourniture, la mise en condition et le transport des ouvrages destinés à être soumis aux essais
- Les frais d'essais et de contrôle prescrits au présent document, ainsi que ceux demandés par le Maître d'Œuvre et le Contrôleur Technique dans le cadre des avis de chantier

Liste non exhaustive.

3 - Durant la phase de Réception :

- L'établissement du dossier des ouvrages exécutés propre à chaque entreprise et comprenant notamment (liste non exhaustive) :
 --> L'ensemble des Procès-verbaux d'essais des ouvrages, en cours de validité
 --> Les attestations de fonctionnement AQC pour l'ensemble des équipements techniques et suivant les directives de l'Agence de Qualité construction
 --> Ensemble des plans d'Exécution à jour et complet
 --> Notice d'entretien et de maintenance des ouvrages
 --> Notes de calcul des ouvrages et équipements
- Levage des réserves mentionnées par le maître d'oeuvre avant la réception définitive du chantier

1.1.2.6 Études EXE

Les études EXE sont à la charge **des entreprises.**

La mission confiée à la maîtrise d'oeuvre est :

- APS pour l'architecte
- PRO compris EXE1 (Quantité) pour le BET Fluides et l'économiste

Pour le détails des missions se référer au CCAP

1.1.2.7 Documents à fournir par l'entreprise

FORMAT DES DOCUMENTS :

La fourniture de l'ensemble des plans et schémas réalisés par l'entreprise, sera faite selon la charte graphique de l'architecte au format dwg.

PAC et EXE :

L'entreprise devra fournir l'ensemble des plans de fabrication, fiches techniques, nuancier et échantillon permettant de décrire la parfaite réalisation des prestations. Ces élément devront être transmis au plus tard 8 semaines avant la réalisation afin de permettre à la maîtrise d'œuvre de procéder à sa mission de VISA.

DOE :

A l'achèvement des travaux, les entreprises devront établir leurs dossiers des ouvrages exécutés. Les dossiers comprendront à minima :

- Les plans complets de fabrication et d'exécution des ouvrages mis a jour "conformes à l'exécution".
- La documentation technique des matériaux, leurs consignes d'entretien.
- La copie des certificats de garantie et d'agréments émis par des organismes habilités.
- L'ensemble des Procès-verbaux des ouvrages exécutés

DIUO :

Les entreprises devront remettre un dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO) au coordinateur SPS, constitué en cours d'exécution et à transmettre à la réception des travaux et comprenant :

- Carnet de maintenance et entretien de tous les équipements techniques et appareillages électrique et sanitaire mis en oeuvre par les entreprises dans le cadre des présents travaux et demandes complémentaires
- Entretien et nettoyage des diverses parois internes (sol, mur, plafond), mobilier, externe (sol amortissant, jeux enfants,...)
- L'accès aux ouvrages, le nettoyage et l'entretien des ouvrages (vitrage, façades, toitures, plénum,...)

1.1.2.8 Limites de responsabilité

Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre.
Pour ce qui concerne les ouvrages de support (platines de fixations, fixations, chevilles, etc.), les dimensions éventuelles données au sein du présent document restent à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise dans le cadre de son offre.
En aucun cas, la responsabilité de l'économiste ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens ou l'entrepreneur, de part sa spécialité, doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations.
Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre.
Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.

1.1.3 Documents de références

1.1.3.1 Textes de référence

Les matériaux mis en œuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires, etc... en vigueur.
Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables, et notamment :

- Documents Techniques Unifiés (DTU)
- Normes techniques
- Avis Techniques
- REEF
- Etc... Liste non exhaustive

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment :

- Matériau avec marquage NF et CE
- Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité
- Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages

Le marquage CE, étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein des CCTP.
L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc... afférents à sa spécialité.
Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer

strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'Oeuvre des ouvrages non conformes. L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.

1.1.3.2 Documents techniques

Les pièces techniques fournies lors de l'appel d'offres et constitutives du marché sont recensées au CCAP.

Pour les aspects techniques, en complément des CCTP, des plans spécifiques à chaque lot, et des présentes "Généralités", l'entrepreneur prendra connaissance de l'ensemble des pièces joint au dossier d'appel d'offres et notamment :

- Le dossier de plan APS
- Les diagnostic amiante et plomb avant travaux,
- Le rapport du contrôleur technique (RICT)
- Le PGC

En cas de contradiction avec les CCTP, ces différentes notices techniques et référentiels prévalent sur ceux-ci. Certaines prestations décrites au sein de ces documents ne sont pas reprises quantitativement au sein de la DPGF, les entreprises doivent les incorporer dans leurs prix unitaires.

1.1.3.3 Rapport de repérage des matériaux amianté

Il a été réalisé des diagnostics amiante et plomb en vue des travaux à réaliser, à savoir :
Suivant le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, réalisé par MESURES & CONTROLES réf. 2026/161/DTX/MM en date du 16/07/2026, **il n'a pas été repéré de matériaux amiantés dans le périmètre des travaux envisagés.**
Dans le cas où l'entreprise suspecterait la présence de matériaux amiantés non recensés lors des diagnostics, l'entreprise doit en faire part au Maître d'œuvre et au coordinateur SPS. De plus, l'entreprise est chargée de l'enlèvement et l'élimination de ceux-ci en respectant les mesures particulières concernant ces matériaux.

1.1.3.4 Rapport de repérage du plomb avant travaux

Suite au rapport mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, réalisé par MESURES & CONTROLES réf. 2026/161/DTX/MM en date du 16/07/2026, **il a été repéré des matériaux contenant du plomb et notamment dans les peinture sur boiserie.**

Ces matériaux étant dans un état <u>non dégradé</u>, il n'est pas prévu dans le cadre de la présente opération de les retirer.
Les entreprises devront prendre l'ensemble des dispositions réglementaires nécessaires pour maîtriser le risque plomb pour la réalisation de leurs prestations. Les interventions sur matériaux plomb sont identifiées dans le présent CCTP.
L'entreprise devra prendre connaissance intégrale du rapport de mission de repérage pour l'établissement de son offre.
Dans le cas où l'entreprise suspecterait la présence de matériaux avec plomb non recensés lors des diagnostics, l'entreprise doit en faire part au Maître d'œuvre et au coordinateur SPS. De plus, l'entreprise est chargée de l'enlèvement et l'élimination de ceux-ci en respectant les mesures particulières concernant ces matériaux.

1.1.4 Caractéristiques du site

1.1.4.1 Connaissance des lieux

L'entrepreneur ne saurait se prévaloir postérieurement à la conclusion du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites et terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments

locaux, tels que : nature des sols, moyens d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux.
Les entrepreneurs sont tenus d'effectuer une visite complète du site et des lieux afin de se rendre compte de visu de la nature exacte des travaux qu'ils auront à exécuter et ce, afin de prévoir dans leur prix toutes les incidences financières particulières découlant d'une exécution de travaux dans le cadre du présent projet. En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.
A défaut de plans des existants, l'entrepreneur devra effectuer les reconnaissances nécessaires par sondages ou essais. Ces reconnaissances sont implicitement incluses dans l'offre de l'entreprise.

1.1.4.2 État des lieux

Lors du début des travaux, un état des lieux contradictoire sera établi entre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et les entrepreneurs. Il concernera l'ensemble des espaces affectés par les travaux et ceux adjacents.
Tous les travaux nécessaires, consécutivement aux dégradations éventuelles constatées, seront imputés à l'entreprise.

1.1.4.3 Vérifications des côtes portées aux plans

L'entrepreneur est tenu de vérifier, avant toute exécution, les côtes portées sur les plans qui lui sont remis.
Il devra immédiatement signaler au Maître d'œuvre les erreurs qu'il constaterait, et proposer les adaptations permettant de réaliser l'ouvrage.

1.1.5 Qualité des matériaux et fournitures

1.1.5.1 Marques, documents, prototypes et échantillons

MARQUES & REFERENCES au sein du CCTP :
Les marques et références des matériaux éventuellement citées au sein du présent document sont données à titre d'exemple et ont pour objet d'illustrer les niveaux de caractéristiques techniques, qualitatives et esthétiques minimales recherchées.
Les marques citées ne constituent en aucun cas une obligation.
Pour autant, certaines marques peuvent être imposées par soucis d'uniformité de matériaux pour l'entretien, ou l'exploitation.
Dans ce cas, les articles prescriptifs le précisent.
Dans le cas d'un silence du CCTP sur la marque et la référence d'une fourniture, la marque et la référence choisies par l'entrepreneur devra apparaître dans son offre, afin que le Maître d'Ouvrage puisse en apprécier les qualités.
ECHANTILLONS & PROTOTYPES :
Dans le cas courant de matériaux industrialisés, l'entreprise devra fournir une gamme d'échantillons au Maître d'Œuvre, pour permettre le choix définitif, et ce avant toute commande.
L'entreprise devra également fournir les procès-verbaux, certificats d'essais, documents techniques Atec du fabricant, etc. afférents à ces matériaux, dans le même temps, pour validation par le Bureau de Contrôle.
Les échantillons fournis concerneront les matériaux de parement, de revêtements de sols, d'équipement, les matériels ou quincaillerie des menuiseries, les matériaux ou produits manufacturés, les fournitures spéciales, etc…
Cette liste n'est pas limitative.
Les échantillons entreposés sur le chantier seront restitués aux entreprises en fin de chantier, à leur demande.
Dans le cas particulier d'ouvrages nécessitant une fabrication, un assemblage, un montage particulier ou autre, le Maître d'Œuvre demandera la réalisation d'un ou plusieurs prototypes avec leurs poses en place réelle, pour

validation par le Maître d'Œuvre et le bureau de contrôle avant toute mise en fabrication définitive.
Le coût de fabrication et de pose de ces prototypes est implicitement inclus à l'offre de l'entreprise.
Une commande ou une mise en fabrication préalable à la validation écrite des matériaux par la maîtrise d'oeuvre et le bureau de contrôle, ne pourra être facturée au maître d'ouvrage, et restera à charge de l'entreprise.

1.1.5.2 Certificats, contrôle et essais des matériaux

Les certificats de classement au feu, d'hydrofugation, de traitement des bois, de protection des métaux, sont à fournir par les entrepreneurs.
Chaque entrepreneur est tenu de produire les justifications de provenance et de qualité des matériaux, et de fournir tous les échantillons qui lui seront demandés.
Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de se faire présenter dans les usines, magasins, ateliers de l'entrepreneur, les matières premières destinées au chantier, ceci avant ou après usinage, pour les opérations de vérification et d'essais.
La fourniture des fluides, combustibles, courant électrique, utiles aux essais et aux vérifications est à la charge de l'entrepreneur concerné par les opérations de contrôle qui devra par ailleurs fournir le matériel d'essai nécessaire et mettre à disposition la main d'œuvre affectée aux vérifications.
Tant en cours de chantier, qu'à l'achèvement des travaux, il sera procédé, en présence du maître d'œuvre et du bureau de contrôle, a des essais et vérifications conformément aux impositions des documents contractuels et des textes réglementaires en vigueur (DTU, documents COPREC, documents techniques Atec du fabricant etc…)
Chaque entrepreneur devra obligatoirement déposer dans le local prévu à cet effet, sur le chantier, les échantillons, modèles ou spécimens de tous les matériaux, appareils ou éléments devant être utilisés pour l'exécution de son marché, dans un délai de 20 jours à partir de la remise par le Maître d'œuvre du listing.
Il fournira, sur les pièces ainsi déposées, tous les renseignements qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre ou le Maître de l'ouvrage, dans un délai maximum de 3 jours.
Les échantillons feront l'objet d'un inventaire détaillé comprenant les références numéros de série ou de type, couleur, description sommaire.

1.1.6 Installation et organisation du chantier

1.1.6.1 Installation de chantier

Les imputations aux entreprises des dispositions relatives à l'installation de chantier sont définies au sein du CCAP ainsi que du PGCSPS le cas échéant
Certaines dispositions ne sont pas reprises quantitativement au sein de la DPGF. L'entreprise doit les incorporer dans ses prix unitaires.
Les plans définitifs d'installation de chantier et de stockage des matériaux, à la charge des entreprises, devront être soumis à l'acceptation :
- du Maître d'Œuvre, de l'OPC et du SPS
- du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, sur avis favorable du Maître d'Oeuvre

1.1.6.2 Fonctionnement du compte prorata

FONCTIONNEMENT COMPTE PRORATA
-> Se reporter au CCAP
Le titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture sera désigné gestionnaire du compte prorata. Il aura en charge la gestion commune du compte prorata

1.1.6.3 Organisation de chantier

L'organisation du chantier est décrite au sein du P.G.C.S.P.S. établi par le Coordonnateur d'hygiène et sécurité.
L'entreprise doit prendre connaissance de ce document dans son intégralité.

Les dispositions énoncées au sein de ce document ne sont pas quantifiés au sein des CCTP & DPGF.
L'entreprise devra donc intégrer dans ses prix unitaires, l'ensemble des prestations d'organisation, de sécurité ou de gardiennage lui incombant, ainsi que la gestion du compte prorata concernant les dépenses de consommations.
L'entrepreneur devra tenir compte des contraintes organisationnelles et techniques liées au site (Accès en secteur urbain)
Les travaux devront occasionner un minimum de gêne et ne devront pas perturber la circulation des véhicules.
Les cheminements des issues de secours des locaux en service ne seront en aucun cas encombrés par du matériel pendant la durée des travaux.
NUISANCES :
- Les nuisances tels le bruit devront être maîtrisées et réduites au maximum puisque **les travaux seront en zone occupée**
- Interventions à des heures précises pour les tâches génératrices de nuisances après demandes préalables. Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés pour le site considéré.
- Les poussières issues des curages devront être maîtrisées afin de ne pas perturber la circulation et le voisinage à proximité.

1.1.6.4 Fermeture des locaux - Extinction éclairages

FERMETURE DU CHANTIER :
Le titulaire du lot "plâtrerie - plafonds - peinture" aura à sa charge la responsabilité de fermer quotidiennement le chantier et de vérifier que les systèmes de chauffage et lumières sont bien éteintes, pendant la durée de son intervention

1.1.6.5 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir.
L'entrepreneur devra faire toutes les observations et remarques en temps utile, faute de quoi, celui-ci restera le seul responsable de tous désordres et inconvénients ultérieures.
Aucune réserve ne sera admise, ni aucune réclamation ne sera prise en considération après le démarrage des prestations sans réserve préalable. Le début d'intervention de l'entreprise implique tacitement une réception "sans réserves" des supports concernés.

1.1.6.6 Dispositifs de sécurité et de protection

L'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des travaux en toute sécurité, notamment :
- Dispositifs de sécurité et de protection contre les chutes du personnel (échafaudage réglementaire adapté au site, garde-corps, filets, harnais de sécurité etc...) pendant la durée des travaux.
L'Entrepreneur se conformera aux décrets et réglementations en vigueur quant à la sécurité des ouvriers.
Il aura à sa charge l'Installation de tous systèmes de protections provisoires à la nature de ses travaux.
De plus, il se conformera à toutes demandes et directives du coordonnateur de sécurité, et ce, sans restriction, ni réserve.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

1.1.6.7 Échafaudages - Platelages - Plancher de travail

Tout appareil de levage, fixe ou mobile, avant d'être utilisé sur le chantier, est vérifié par un organisme agréé. Le rapport de vérification est transmis obligatoirement au coordonnateur S.P.S.
Chaque entrepreneur doit, dans le cadre de son prix global et forfaitaire, prévoir tous les échafaudages ou nacelles

nécessaires à l'ensemble de ses travaux, y compris double transport, montage, location, dépose.
De la même façon, sont compris dans le prix global et forfaitaire, tous les moyens de levage nécessaires à ses travaux.
Chaque entrepreneur assure ses propres manutentions et levages, avec toutes les sujétions qui y sont liées.
Les moyens envisagés sont soumis à l'accord du maître d'œuvre et OPC, préalablement avant toute intervention, pour les matériels lourds et encombrants pouvant être livrés pendant la phase d'exécution de la structure.
Il sera installé toutes les garanties que le Maître d'Œuvre ou le Coordonnateur de sécurité jugeront nécessaire avant de commencer les travaux.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

1.1.6.8 Dispositifs de manutention

L'Entrepreneur devra prévoir et adapter le montage et le levage de ses matériaux aux sujétions occasionnées par les appareils de chantier et les conditions de planning.
Les moyens de manutention et levage devront être soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du coordonnateur de sécurité.
Ces éléments ne sont pas quantifiés dans le présent C.C.T.P. & D.P.G.F., mais sont à intégrer au PU des travaux à réaliser.

1.1.6.9 Protection des ouvrages

Chaque entrepreneur doit la protection de ses ouvrages et de ses équipements, afin d'assurer leur conservation à l'état neuf jusqu'à la réception des ouvrages.
La dépose de la protection sera réalisée par l'entreprise qui en a effectué la mise en place.

1.1.6.10 Réservations et percements

Pendant la période de préparation de chantier, les entrepreneurs devront remettre à l'ensemble de intervenants concernés, des plans côtés sur lesquels apparaîtront l'implantation et les dimensions des réservations et des percements nécessaires aux travaux de leur corps d'état.
Ces plans indiqueront également l'encombrement des canalisations, des gaines, des conduits, des profils et des pièces, qui occuperont les emplacements réservés.
Le jeu à prévoir à la périphérie des pénétrations pour le scellement et le calfeutrement ne devra pas excéder 5 cm.
Ces plans seront également remis au Maître d'œuvre pour VISA et validation
LES RESERVATIONS ET LES PERCEMENTS SONT SOUMIS AUX DISPOSITIONS SUIVANTES :

Dans les cloisons plaques de plâtres

- Réservation ou percements à la charge du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture quand l'une des dimensions est supérieure à 125mm compris tous les rebouchements nécessaires pour maintenir la stabilité, l'intégrité et les caractéristiques acoustique et feu de l'ouvrage
- Percements à la charge de chaque corps d'état concerné quand aucune des dimensions n'est supérieure à 125mm, compris tous les rebouchements nécessaires pour maintenir la stabilité, l'intégrité et les caractéristiques acoustique et feu de l'ouvrage, sous réserve d'avoir obtenu au préalable un accord du titulaire de l'entreprise titulaire du lot Plâtrerie sur la localisation des forages

Dans les plafonds plaques de plâtre ou dalles minérales :

- Percements à la charge du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture (toutes dimensions) à partir des indications précises fournies par les entreprises demandeuses (côtes, axes, altimétrie, etc…)

1.1.6.11 Scellements, garnissages et calfeutrements

Chaque entrepreneur doit la pose, le réglage et le scellement de ces ouvrages. Les scellements devront permettre l'exécution des raccords de finition sans repiquage préalable.

L'exécution des garnissages et calfeutrements dans les ouvrages béton et élévations maçonnées incombe :

- Au titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture, avec restitution du degré coupe-feu de la paroi quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm
- Au titulaire du corps d'état concerné par le percement, avec restitution du degré coupe-feu, quand aucune des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm

L'exécution des garnissages et calfeutrements dans les ouvrages plâtre incombe :

- Au titulaire du lot Plâtrerie - Plafonds - Peinture, avec restitution du degré coupe-feu de la paroi quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est supérieure à 125mm
- Au titulaire du corps d'état concerné par le percement, quand l'une des dimensions de la réservation ou du trou est inférieure à 125mm

1.1.6.12 Incorporations d'éléments

La fourniture des éléments divers à incorporer dans les bétons, tels que conduits, gaines, tubes, fourreaux, boîtes d'encastrement, douilles, noquets, rails, pattes, incombe aux entreprises utilisatrices de ces éléments, qui en assureront également la mise en place.

Tout passage d'une canalisation ou d'une gaine au travers d'un plancher, d'un mur, d'une cloison, d'un faux plafond en plaques de plâtre, s'effectuera sous fourreau.

1.1.6.13 Respect des délais

Afin de respecter le planning, il est nécessaire que les entreprises s'engagent à maintenir sur le chantier un nombre suffisant d'intervenants

Aucun retard sur le planning des travaux ne sera admis, les entreprises devront impérativement mettre en œuvre l'ensemble des moyens de manière à le respecter.

1.1.7 Nettoyage de chantier

1.1.7.1 Gestion individuelle des déchets de chantier

Chaque entreprise aura à sa charge le tri des déchets d'emballages et de chantier, conformément aux textes réglementaires applicables en matière de gestion des déchets, ainsi qu'aux règlements sanitaires départemental et régional et aux engagements figurant dans son offre.

Les entreprises s'acquitteront de leurs obligations relatives au tri sélectif

Les entreprises devront prévoir dans leur offre la gestion de leurs propres déchets, avec enlèvement journalier. Il ne sera pas accepté de stockage de déchets sur site.

L'entreprise devra donc prendre en charge les démarches nécessaires (bordereau) sur le suivi des déchets et intégrer à son offre l'ensemble des frais en découlant.

Le tri, la gestion et l'élimination des déchets restent sous son entière responsabilité.

C'est le producteur ou le détenteur des déchets qui reste responsable de leur élimination.

Les déchets doivent être valorisés ou orientés vers un centre de stockage spécifique, en fonction de leur nature :

- Classe 1 : Dangereux
- Classe 2 : industriels banals
- Classe 3 : inertes

Seuls les déchets ultimes peuvent être mis en décharge.

1.1.7.2 Nettoyage de chantier et évacuation des gravois

Chaque entreprise devra assurer avec le plus grand soin le nettoyage quotidien des locaux ou zones qu'elle occupe, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. L'enlèvement et l'évacuation des déchets et gravats devra se faire quotidiennement.
L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix des nettoyages successifs après exécution de ses ouvrages.
Il ne pourra prétendre à quelque plus-value que ce soit pour ces travaux de nettoyage.
Au cas où les nettoyages se révélaient inexistants ou insuffisants, le Maître d'œuvre, le Coordonnateur SPS pourront, sur simple constatation du non respect de cette obligation :
- Soit : attribuer à chaque entreprise des zones de chantier à nettoyer d'une manière ponctuelle ou définitive
- Soit : dans le cas d'un non respect des instructions données, faire intervenir, dans les conditions énoncées en Cahier des Clauses Administratives Particulières, une société spécialisée dans le nettoyage, le coût de cette intervention étant ensuite réparti entre les entreprises fautives en fonction d'un degré de responsabilité qu'il déterminera.

Il appartient au Maître d'œuvre, au Coordonnateur SPS de constater le respect de cette obligation.

1.1.7.3 Recommandation n°T2-2000 et textes règlementaires

L'ensemble des descriptions qui suivent font référence à (Liste non exhaustive) :
La recommandation T2-2000 du GPEM " travaux de maîtrise d'œuvre" adopté le 22 Juin 2000 par la section technique de la commission central des marchés et sont conforme à la règlementation en vigueur.

Code de l'environnement (partie législative) : Livre V titre IV Chapitre I° Elimination des déchets et récupération des matériaux articles 541-1 à 541-50

Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets

Arrêté du 4 Janvier 1985 relatif au contrôle des circuits d'élimination de déchets générateurs de nuisances

Décret n° 98-679 du 30 Juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets.

1.1.7.4 Nettoyage de réception

Dans le cadre de l'opération, un nettoyage de réception en fin de chantier avant les opérations de réception et avant la mise en service des locaux.
Cela ne dispense en aucun cas du nettoyage des locaux pendant la réalisation des travaux.

1.1.8 Limites de prestations

- Neutralisation des têtes D.I à la charge de la MOA
- Dépose / repose des têtes de D.I et des équipements électriques à la charge du lot électricité
- Dépose / repose des extincteurs et de la signalétique à la charge du lot plâtrerie
- Saignée dans plancher bois pour incorporations de boite électrique à la charge du lot électricité
- Dépose des spots en plafond à la charge du lot électricité
- Bouchement des emplacements des anciens spots en plafond par le plaquiste
- Reconstitution du plancher bois à la charge du lot menuiseries intérieures

1.2 Prescriptions particulières relatives au présent lot

1.2.1 Prescriptions particulières relative au présent lot

1.2.1.1 Prestations à la charge du présent lot

Les travaux dus au titre du présent chapitre, comprennent :
- Toutes les manutentions et tous coltinages des matériaux , matériels, etc..., par tous moyens appropriés
- Toutes dépositions de sécurité nécessaires
- L'éclairage des locaux aveugles dans lesquels l'entreprise doit intervenir
- Toutes les protection nécessaires à la demande
- Les mouvements de stock de matériaux, en fonction de l'occupation ou de la disponibilité des locaux en cours de travaux
- La fourniture et mise en œuvre de matériaux pour la présentation au maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre (y compris réfection des ouvrages après coup, si nécessaire)
- Toutes les sujétions de préparation de supports, de mise en œuvre et d'adaptation, sur les ouvrage in-situ
- La réception des subjectiles et supports, y compris :
 - Grattage, égrenage,
 - Brossage,
 - Epoussetage des fonds et aspiration soignée
 - Stabilisation des anciens supports par application d'un "fixateur", avant exécution des travaux de peinturage ou d'enduits intérieurs.
- La conduite et la surveillance des travaux jusqu'à réception de ceux-ci (sans réserve),
- Les dispositions nécessaires, pendant et après l'exécutions des ouvrages jusqu'à réception des travaux (sans réserve)
- La réfections des ouvrages défectueux ou détériorés constatés soit au cours de l'exécution, soit à la réception des travaux, y compris toutes sujétions ou ouvrages de réfection en découlant.
- L'ensemble des ouvrages annexes relatifs à ces prestations, afin de livrer les prestations dans un parfait état d'achèvement.

1.2.1.2 Réception des supports

- L'Entrepreneur du présent chapitre devra, préalablement à son intervention, la réception de tous les subjectiles sur lesquels il doit intervenir et faire reprendre tous supports non conformes par l'intermédiaire du Maître d'Œuvre.
- L'intervention de l'Entreprise implique un accord tacite de l'état et la nature des ouvrages.
- Faute d'avoir présenté ou fait toute réclamation ou constatations avant le début de ses travaux, l'Entrepreneur restera seul responsable de toute malfaçon ou perturbation, et devra renoncer à prétendre à toute indemnité, quelle qu'en soit la cause.
- Le début de l'intervention de l'Entrepreneur constitue une réception "sans réserve" des supports et subjectiles.

1.2.2 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Plâtrerie

1.2.2.1 Nota relatif aux prescriptions dans les pièces humides

L'ensemble des ouvrages en plaques de plâtre (doublage collé, doublage en plaque de plâtre sur ossature, cloison plaque de plâtre...), prévus dans les locaux humides (quel que soit le degré d'exposition à l'eau de chaque local) devront comporter des plaques de plâtre à haute résistance à l'humidité (parements hydrofugés-couleur vert).

1.2.2.2 Qualité des isolants, matériaux et traitements

L'ensemble des matériaux utilisé doit être conforme aux normes et règlements en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

- Toutes les laines minérales devront posséder une certification, attestant de la non cancérogénicité des fibres, et permettant de les exclure de la catégorie des produits dangereux classés Xn.
- Les isolants de type minérales auront la certification EUCEB garantissant l'absence de risques cancérogènes
- Tout isolant à base de mousse plastique sera à ODP nul (sans effet sur la couche d'ozone)
- L'ensemble des colles employées devra présenter peu de Composé Organiques Volatiles (COV) - Certification EMICODE EC1

Les matériaux et produits utilisés devront posséder une étiquette A+ sur les émissions de polluants selon le décret 2011-321 du 23 Mars 2011

1.2.2.3 Spécifications relatives au plafond en plaque de plâtre sur ossature

Les ouvrages de plafonnement en plaque de plâtre comprennent :

IMPLANTATION suivant plans de distribution, à la charge de l'Entreprise

OSSATURE METALLIQUE

- Rails en acier galvanisé adaptés au support

MISE EN OEUVRE

- Dispositions particulières en tête de cloison avec étanchéité à l'air par interposition de ruban résilient et/ou mastic.
- Traitement des joints de dilatation dans la continuité des performances,
- Traitement des joints entre plaques (enduits et bandes)
- Traitement des angles par bandes armées ou cornières d'angles métalliques ou plastiques
- Mise en œuvre conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

ASPECT DE SURFACE

L'Etat de Surface du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.
En particulier, après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni trous.

CONDITIONS MECANIQUE DES OSSATURES DE SUPPORT

- Par assimilation, l'Entrepreneur se conformera pour le calcul des conditions mécaniques, aux dispositions des règles de conception et de calcul des charpentes métallique

TOLERANCE SUR ALIGNEMENT ET RECTITUDES DES STRUCTURES PORTEUSES BETON

- Pour le choix des dispositifs de fixation sur l'ossature béton, l'Entrepreneur du présent lot devra tenir compte des tolérances admises sur l'alignement et la rectitude des structures porteuses béton armé définies aux DTU concerné.

FIXATION DES SUSPENTES SUR OSSATURES PRIMAIRES

- Les ossatures primaires ou directement les suspentes, seront fixées sur les structures béton, métal ou bois, ou en sous-face des dalles béton, à l'exclusion de toutes les fixations sur autres éléments tels que canalisation, chemin de câble Etc..
- La fixation sur éléments en béton précontraint fera appel à des accessoires, tel que brides, collier, feuillards, fixés mécaniquement ou ceinturant les ouvrages, à l'exclusion de tout système tel que " Spit roc" ou similaire dont l'emploi est incompatible avec la tenue des ouvrages précontraints.

- Dans les ouvrages en béton armé ordinaire, la fixation des suspentes pourra être réalisée par procédé du type "Spit Roc" ou équivalent avec l'autorisation du bureau d'Etude de l'Entreprise de Gros-oeuvre et du bureau de Contrôle.
- Les ossatures primaires ne devront apporter aucune autre contrainte aux poutres ou pannes, que les charges verticales des suspentes, à l'exclusion de tout effort latéral et tout effort de torsion.

CONDITIONS DE FIXATION SUR STRUCTURE PORTEUSE BETON

Les dispositifs de fixation de l'ossature primaire sur structure porteuse en béton sont étudiés de façon à absorber les tolérances d'alignement et de rectitude, mais devront toutefois présenter des ensembles rigides et inertes.
- Les fixations des ossatures primaires seront étudiées de telle sorte :
 - Qu'elles permettent, dans toutes les directions, la rattrapage des écarts habituels.
 - Qu'elles ne laisse subsister aucun élément susceptible d'entrer en vibration compte tenu des contraintes tant intérieures qu'extérieures.

DECOUPE ET/OU RESERVATION POUR TERMINAUX TECHNIQUES

- Sont prévues au présent lot, toutes les découpes et réservations nécessaires à la mise en place des terminaux techniques, y compris renforts nécessaires éventuels selon dispositions arrêtées entre les entreprises et accord du Maître d'Œuvre au stade de l'exécution.
- La fourniture et la pose des ouvrages et appareils terminaux sont à la charge des lots techniques concernés.

1.2.2.4 Spécifications relatives aux contre-cloisons de doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique

Les ouvrages de contre-cloison de doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique, comprennent :

IMPLANTATION : suivant plans de distribution à la charge de l'Entreprise

OSSATURE METALLIQUE :

- Rails,montants, lisses intermédiaires et Fourrure en acier galvanisé de modèle adapté
- Profil métallique U galvanisé recevant cloisons de distribution compris fixations sur ossature métallique et meneaux métallique des ouvertures extérieures.
- Appuis intermédiaire réglable de 6 à 16 cm clipsés sur lisse intermédiaires

RENFORTS D'OSSATURE :

- Les renforts d'ossature par éléments bois en traitement approprié suivant DTU pour accrochage d'éléments suivant directives du Maître d'Œuvre et conformément aux plans (équipements, accessoires de toilettes, appareils sanitaires, support de télévision, Mains-courantes, plan de vasques, poignée de relevage,etc..)
- L 'entreprise titulaire du présent lot demandera au moment de la mise en œuvre des plans précis d'implantation auprès de l'Architecte.
- Les renforts et réservations diverses sont comprises dans le prix des doublages.

PAREMENTS :

- Par simple ou double plaques de plâtre vissées à joints croisés sur montants, défini au sein des articles quantitatifs ci-après.
- Etanchéité au sol par joint au mastic acrylique.

ISOLANT THERMIQUE :

- Panneaux semi-rigides (non tassement) de laine de roche mise en place dans le vide entre parements. Nature et épaisseur de l'isolant défini au sein des articles quantitatifs.

MISE EN OEUVRE :

- Traitements des liaisons avec les huisseries de tous types, impostes, châssis etc. ... , avec les cloisons ou doublages et plafonds

- Dispositions particulières en pied de cloison en pièces humides par feutre bitumé ou polyane,
- Traitement des joints de dilatation dans la continuité des performances,
- Traitement des joints entre plaques (enduits et bandes)
- Traitement des angles par bandes armées ou cornières d'angles métalliques ou plastiques
- Mise en œuvre conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

TOLERANCE DE PLANIMETRIE :

Une règle de 2.00m appliqué sur le parement du complexe et promenée en tous sens, ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5mm.

ASPECT DE SURFACE :

L'Etat de Surface du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

En particulier, après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni trous.

TRAITEMENT DES ANGLES :

- Angles Rentrant :

Les mêmes opérations que ci-dessus sont effectuées en pliant préalablement la bande.

- Angles Saillant :

Dans le cas d'Angles Saillant verticaux, il doit être utilisé en bande spéciale armée, renforcé par deux bandes flexibles. Cette armature doit être disposée coté complexe.

Le recouvrement de la bande peut toutefois être exécutée en deux temps : d'un coté de l'angle et puis de l'autre.

On peut également remplacer la bande armée par une cornière métallique (Acier Galvanisé)

INTERSECTION DES JOINTS :

Les bandes de renfort ne doivent pas être superposées. A cette effet, la bade qui renforce le joint sur bords coupés doit être interrompue.

RAGREAGE LOCALISES :

La dissimulation des têtes de pointes et de vis, ainsi que le ragréage de blessures légères du parements sont exécutées en deux passes successives, à l'aide de de l'enduit utilisé pour les joints ou au mortier adhésifs pour des ragréages plus important avec séchage en deux passes.

BANDES DE CALFEUTREMENT :

Bande de Calfeutrement à disposer en pied du complexe de doublage et en raccordement au pourtour des menuiseries extérieures.

Nota Important :

L'entreprise devra intégrer les coupes, découpes, sujétions et difficultés de réalisation pour la mise en place de ce doublage.

1.2.2.5 Spécifications relatives au cloison type plaque de plâtre sur ossature métallique

IMPLANTATION suivant plans de distribution, à la charge de l'Entreprise

OSSATURE METALLIQUE :

- En acier galvanisé, en rails et montants de modèle adapté montés simple ou doublés dos à dos,
- Montants intermédiaires doublés dos à dos,
- Profil métallique U galvanisé recevant cloisons de distribution compris fixations sur ossature métallique et meneaux métallique des ouvertures extérieures.

RENFORTS D'OSSATURE :

L'ensemble des cloisons ci-après comprendront :
- Les renforts d'ossature par éléments bois en traitement approprié suivant DTU pour accrochage d'éléments suivant directives du Maître d'Œuvre et conformément aux plans
- L 'entreprise titulaire du présent lot demandera au moment de la mise en œuvre des plans précis d'implantation auprès de l'Architecte.
- Les réservations diverses sont comprises dans le prix des cloisonnements.

PAREMENTS :
- Par simple, double ou triple plaques de plâtre sur chaque face, vissées à joints croisés sur montants, défini au sein des articles quantitatifs ci-après.
- Etanchéité au sol par joint au mastic acrylique.

ISOLANT THERMIQUE et/ou ACOUSTIQUE :
- Panneaux semi-rigides (non tassement) de laine minérale mise en place dans le vide entre parements. Nature et épaisseur de l'isolant défini au sein des articles quantitatifs.

MISE EN OEUVRE :
- Dispositions particulières en pied de cloison avec étanchéité à l'air entre rail bas et sol
par interposition de ruban résilient et/ou mastic.
- Dispositions particulières pour fixations de cloisons sous dalle béton avec reprise des têtes de cloison, etc... (suivant précisions)
- Traitements des joints horizontaux dans le cas de cloison CF, par le biais de languettes et portes-languettes suivant A.T.
- Traitements des liaisons avec les huisseries de tous types, impostes, châssis etc. ... , avec les cloisons ou doublages et plafonds
- Dispositions particulières en pied de cloison en pièces humides par feutre bitumé ou polyane,
- Traitement des joints de dilatation dans la continuité des performances,
- Traitement des joints entre plaques (enduits et bandes)
- Traitement des angles par bandes armées ou cornières d'angles métalliques ou plastiques
- Mise en œuvre conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

TOLERANCE DE PLANIMETRIE :
Une règle de 2.00m appliqué sur le parement du complexe et promenée en tous sens, ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5mm.

ASPECT DE SURFACE :
L'Etat de Surface du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.
En particulier, après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni trous.

TRAITEMENT DES ANGLES :
- Angles Rentrant :
Les mêmes opérations que ci-dessus sont effectuées en pliant préalablement la bande.
- Angles Saillant :
Dans le cas d'Angles Saillant verticaux, il doit être utilisé en bande spéciale armée, renforcé par deux bandes flexibles. Cette armature doit être disposée coté complexe.
Le recouvrement de la bande peut toutefois être exécutée en deux temps : d'un coté de l'angle et puis de l'autre.
On peut également remplacer la bande armée par une cornière métallique (Acier Galvanisé)

INTERSECTION DES JOINTS :

Les bandes de renfort ne doivent pas être superposées. A cette effet, la bade qui renforce le joint sur bords coupés doit être interrompue.

RAGREAGE LOCALISES :

La dissimulation des têtes de pointes et de vis, ainsi que le ragréage de blessures légères du parements sont exécutées en deux passes successives, à l'aide de de l'enduit utilisé pour les joints ou au mortier adhésifs pour des ragréages plus important avec séchage en deux passes.

1.2.3 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Plafonds

1.2.3.1 Spécification relatives aux matériaux

TENUE DE LE TEMPS

- Les dalles doivent être inattaquables par les moisissures, les insectes et les rongeurs, et inaltérables dans les conditions normales d'habitabilité ((Hygrométrie et température).

PROPRIETE PHYSIQUE

- les coefficients d'isolation, d'absorption, d'atténuation doivent être, dans le cas d'emploi de faux-plafonds, de modèles similaires à celui indiqué ci-après, de caractéristiques équivalentes à celui désigné.

SYSTEME DE MONTAGE

- Les faux plafonds doivent comporter des systèmes de montage simples, permettant un démontage et un remontage aisés, assurant un sécurité absolue sans risque de chute.
- Tous les éléments métallique seront galvanisés ou en alliage léger inoxydable.

CONDITIONS MECANIQUE DES OSSATURES DE SUPPORT

- Par assimilation, l'Entrepreneur se conformera pour le calcul des conditions mécaniques, aux dispositions des règles de conception et de calcul des charpentes métallique (DTU 321)

TOLERANCE SUR ALIGNEMENT ET RECTITUDES DES STRUCTURES PORTEUSES BETON

- Pour le choix des dispositifs de fixation sur l'ossature béton, l'Entrepreneur du présent lot devra tenir compte des tolérances admises sur l'alignement et la rectitude des structures porteuses béton armé définies aux DTU concerné.

CONDITIONS DE FIXATION SUR STRUCTURE PORTEUSE BETON

Les dispositifs de fixation de l'ossature primaire sur structure porteuse en béton sont étudiés de façon à absorber les tolérances d'alignement et de rectitude, mais devront toutefois présenter des ensembles rigides et inertes.

- Les fixations des ossatures primaires seront étudiées de telle sorte :
 - Qu'elles permettent, dans toutes les directions, la rattrapage des écarts habituels.
 - Qu'elles ne laisse subsister aucun élément susceptible d'entrer en vibration compte tenu des contraintes tant intérieures qu'extérieures.

DECOUPE ET/OU RESERVATION POUR TERMINAUX TECHNIQUES

- Sont prévues au présent lot, toutes les découpes et réservations nécessaires à la mise en place des terminaux techniques, y compris renforts nécessaires éventuels selon dispositions arrêtées entre les entreprises et accord du Maître d'Oeuvre au stade de l'exécution.
- La fourniture et la pose des ouvrages et appareils terminaux sont à la charge des lots techniques concernés.

CALPINAGE:

La pose des plafonnement inclut tacitement les sujétions et difficultés liées aux calpinages des dalles, définis par le Maître d'Oeuvre, à savoir :

- Traçage à la demande, suivant projet ,
- Coupes de formes quelconques.
- Chutes de matières
- Etc..

- **Les plans de calpinage (dont l'entrepreneur en doit l'Établissement et la diffusion), seront soumis à l'approbation du maître d'Œuvre avant toutes exécution.**

1.2.3.2 Protections des joints lors de la réalisation des prestations de finition

- Les joints et autres pièces en caoutchouc des dispositifs des autres lots ne devront pas être peints sous peine de perdre leurs caractéristiques acoustiques.

1.2.3.3 Décors & Coloris

Dans un même local, des décors et des coloris différents pourront être utilisés suivant les indications et chois des Architectes suivant plans de calepinage. Les jonctions devront être parfaites sans différence de planimétrie, avec éventuellement un profil de raccordement si cela est nécessaire.

1.2.4 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Peinture

1.2.4.1 Règles Générales d'Exécutions des travaux de peintures

REGLES GENERALES D'EMPLOI DES PRODUITS

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'Expositions des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressives, etc..
Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisages devront être compatibles avec le subjectile et compatible entre eux. Les produits de marques seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.
Les Couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

PREPARATION DES SUBJECTILES

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement sec.
Avant application de toute couche, le subjectiles devra âtre débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc...

Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra précéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couches primaire.

COUCHES DE PEINTURES

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité techniques, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certains peintures.
Avant Application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.
Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- Le subjectile devra être totalement marqué,
- Les arêtes et moulures devront être dégagées.
- Le tons définitifs devra être tout-à-fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'Œuvre.
- Les reprises ne devront pas être visibles.
- L'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anomale dans les feuillures .

DEFINITION DES ETATS DE FINITIONS

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les état de finition contractuelle exigés de l'Entrepreneur.
Le DTU 59.1 mentionne 3 niveaux de finition A, B et C.

- **FINITION "C"** : le film de peinture couvrira le subjectile, il lui apporte un coloris, des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition élémentaire".
- **FINITION "B"** : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition courante".
- **FINITION "A"** : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité finale avec un rechampissage ne présentant pas d'irrégularités. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition soignée".

Ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescription spéciales dans le CCTP

a) Finition spécifique dite très soignée
Prescription spéciales pour la finition spécifique exigée conformément au DTU.
Cette qualité ne tolère aucun défaut.
Pour tous les ouvrages prévus avec un telle finition selon prescription ci-après au présent documents, l'Entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc. , nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.
Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'Enduit et de peinture était nécessaire, elle sera à la charge de l'Entrepreneur.

b) Définition du degré de Brillant
Par référence à la norme NF, le degré de brillant à obtenir sera, sauf précision explicite dans le CCTP, le suivant :

- MAT
- SATINE MAT
- SATINE MOYEN
- SATINE BRILLANT
- BRILLANT.

OU

En l'absence de précision explicite dans le CCTP, le degré de brillant à obtenir sera le satiné moyen.

1.2.4.2 Prestations de Finitions

- L'entrepreneur sera responsable du choix des produits utilisés, en particulier, il devra assurer qu'ils conviennent parfaitement à l'emploi envisagé.
- L'entrepreneur doit pouvoir fournir toutes les justifications de l'origine des produits utilisés, notamment par factures.
- Les performances minimales des produits et leur mode d'emploi devront être indiqués par le fabricant :
 - Sur les fiches techniques d'information,
 - Sur les étiquettes des emballages
- La composition des peintures traditionnelles sera conforme aux normes officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux et fera l'objet de vérifications sur des prélèvements en cours de chantier.
- Dans la cas de recouvrement d'une couche de peinture ou de vernis par une application d'un produits de famille différente ou équivalente livré par un autre fabricant, même si ce produit est donné comme équivalente, l'entrepreneur devra, avant d'en faire usage, remettre aux Architecte, une attestation de chaque fabricant garantissant la compatibilité de la couche de recouvrement par rapport à la couche recouverte et vice-versa.
- Dans le cas d'interposition d'enduits garnissant entre la maçonnerie et la peinture, il sera fait usage exclusivement d'enduits agréés par le C.S.T.B., le numéro d'agrément devra obligatoirement être fourni pour accord, au bureau de Contrôle.
- La peinture, le mode de mise en œuvre ne devra en aucun cas altéré les caractéristiques techniques du support, tels que Réaction au feu ou absorption acoustique

1.2.4.3 Protections des joints lors de la réalisation des prestations de finition

Les joints et autres pièces en caoutchouc des dispositifs ne devront pas être peints sous peine de perdre leurs caractéristiques acoustiques.

1.2.4.4 Décors & Coloris

Dans un même local, des décors et des coloris différents pourront être utilisés suivant les indications et chois des Architectes suivant plans de calepinage. Les jonctions devront être parfaites sans différence de planimétrie, avec éventuellement un profil de raccordement si cela est nécessaire.

1.2.4.5 Qualité des revêtements muraux et peintures

Il sera exigé des peintures, lasures ou vernis bénéficiant des marques NF Environnement, Eco Label Européen ou équivalent.

Les peintures seront produites à partir d'une base aqueuse sauf contrainte spécifique.

Les seuils d'émission de COV respecteront la réglementation COV 2010 (directive 2001/42/CE).

Les peintures glycérophtaliques seront évitées pour leur toxicité. Fournir les FDS des peintures employées.

Les fiches produits devront justifier que le matériau utilisé ne permet ni la formation, ni le développement de champignon.

Leur mise en œuvre sera programmée pour permettre une large ventilation des locaux avant l'arrivée des occupants.

Seront interdits : les produits comportant plus de 2.50% de solvants organiques, les pigments à base de métaux

lourds, les produits contenant les éthers de glycol classés repro toxiques classe II, des produits cancérigènes, mutagène, mutagènes ou toxique.

NOTA concernant le classement d'émission de polluant dans l'air intérieur :

- Les peintures utilisées devront justifier d'un classement A+ d'émission de polluant dans l'air

1.2.4.6 Condition de température et d'hygrométrie

Conditions pour l'exécution des travaux :

- Si, au début ou au cours de l'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions du paragraphe 6.1 de la norme NF P 74-204-1 (Référence DTU 59.4) (CCT), il en avise par écrit le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre qui prescrira soit l'ajournement des travaux jusqu'à ce que les conditions conformes d'hygrométrie et de température soient obtenues, en prorogeant le délai d'exécution en fonction de la date à laquelle l'application des enduits et la pose des revêtements pourra s'effectuer normalement, soit la mise en service d'un chauffage permettant la mise en température progressive des locaux nécessaire à l'exécution des travaux.
- L'application des produits de peinture est assujettie à la satisfaction des clauses suivantes :

a) température ambiante : > 8 °C (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),

b) humidité ambiante : < 70 % HR (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),

c) température du support : > + 5 °C (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),

d) humidité du support : < 4 % en masse (cf. art. 3.1.2 du Cahier des Clauses Techniques) dans le cas de liants hydrauliques et 14 % dans le cas du bois.

- Ces conditions seront maintenues après pose du revêtement. Les frais correspondant à l'obtention de ces conditions, notamment de ceux qui pourraient résulter du chauffage des locaux doivent être payés conformément clauses du CCAP. Lorsque le chauffage du chantier est nécessaire pour la bonne marche des travaux, les frais afférents feront l'objet d'un accord préalable, conclu, sur proposition du Maître d'œuvre, entre le Maître d'ouvrage et les entrepreneurs des divers corps d'état intéressés.

1.2.5 Prescriptions particulières relatives aux travaux de Peinture d'ouvrages contenant du plomb

1.2.5.1 Consistance des travaux

Les travaux dûs au titre du présent lot d'ouvrages contenant du plomb comporteront :
- Les mises au point techniques à partir des documents joints au dossier marché
- L'élaboration d'un mode opératoire
- Les installations de chantier liées aux travaux de décontamination du plomb (SAS de décontamination du personnel)
- Les protections individuelles et collectives
- La gestion et l'enlèvement de tous les déchets, débris et emballages provenant de ces travaux.
- Le nettoyage et la restitution des zones de travaux
- Démantèlement des installations de chantier, des confinements, des équipements, etc...
- La remise des DOE en fin de chantier

1.2.5.2 Suivi médical des salariés

L'entreprise devra justifier du suivi médical de ses salariés, l'ensemble du personnel intervenant sur le chantier bénéficiera donc de la surveillance médicale renforcée.
Les certificats médicaux des salariés impliqués préciseront qu'aucun ne présentera de contre-indications à réaliser des activités de décontamination de plomb.

1.2.5.3 Protection individuelles

Le choix des protections individuelles est à la charge de l'entreprise suivant son analyse de risque et le niveau d'empoussièrement de la zone confinée.
L'entrepreneur devra tenir à disposition l'ensemble des EPI nécessaires aux intervenants extérieurs devant entrer dans les zones de confinement.
Il va de soi que les intervenants extérieurs devront être formés à l'utilisation des EPI.

1.2.5.4 Nettoyage et restitution des zones

L'entreprise doit réaliser, avant la dépose des confinements, un nettoyage approfondi de la zone par aspiration.
Les aspirateurs utilisés doivent être équipés de système de filtration THE avec ensachage automatique des déchets.

1.2.5.5 Gestion des déchets

L'entrepreneur a en charge le tri, le conditionnement, l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets contenant du plomb.
Les déchets contenant du plomb (Hors gravats) seront ensaché à l'avancement du chantier.
Ils seront stockés dans une zone préalablement définis. L'enlèvement des déchets sera programmé régulièrement pour éviter l'accumulation de déchets.
Le traitement et le stockage des déchets contenant du plomb dépendent de leur teneur en plomb lixivable et de leur nature.
L'entreprise a à sa charge les tests de lixivation suivant les normes en vigueur
De plus, elle doit déterminer la classe de déchets appropriée suivant la teneur en plomb en vue de leur retraitement en CET adapté.
Le transport des déchets sera réalisé suivant les règles en vigueur.

1.3 Travaux préparatoires

1.3.1 Installation de chantier

Les imputations aux Entreprises de ces dispositions relatives à l'installation et à l'organisation du chantier, sont définies au sein du C.C.A.P. ainsi que du P.G.C.S.P.S.. Ces prestations ne sont pas reprises quantitativement au sein de la D.P.G.F..

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

La base vie sera aménagée dans le bâtiment existant dans une salle mise à disposition par la Maîtrise d'ouvrage situé à proximité directe du chantier, pour permettre l'aménagement des locaux vestiaires, réfectoire, salle de réunion.

L'entreprise titulaire du présent lot devra prévoir l'aménagement complet pour que ces locaux soient fonctionnels : évier (compris raccordements), chaises et tables en quantité suffisante, casiers de rangement, frigo et micro-ondes pour les repas, chauffage des locaux, etc.

Les sanitaires situés à proximité des lieux d'intervention seront mis à disposition des entreprises pour toute la durée du chantier

PAS DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX CONCESSIONNAIRES EAU OU ELECTRICITE A PREVOIR :

- Branchement provisoire de chantier sur le réseau d'alimentation d'eau potable existant sur site, avec sous-compteur, retrait et enlèvement en fin de chantier
- Branchement provisoire de chantier sur le réseau d'alimentation électrique existant sur site, avec sous-compteur, avec armoire de chantier, coffrets et sous-compteurs, retrait et enlèvement en fin de chantier

Nota : le titulaire du présent lot à en charge la gestion du compte prorata

Mode de métré : *Au FT pour l'ensemble*

Localisation : Pour l'ensemble du chantier

1.4 Salle ALBATROS - RDC

1.4.1 Curage

1.4.1.1 Pré-curage

Ensemble des prestations de nettoyage (Pré-curage) permettant le commencement des travaux de curage et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :
- Nettoyage général des locaux, évacuation du mobilier, laissés sur place par le maître d'ouvrage pour travailler dans de bonnes conditions
- Enlèvement des signalétiques, des protection murales, des mains courantes, des appareillages muraux en tout genre, les cimaises et patères, les tablettes murales, les aménagements de placards, etc.
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *Au M2 de surface de pré-curage à réaliser*
Localisation : Ensemble des pièces de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros

1.4.1.2 Dépose de plafonds de toutes natures

Découpe et dépose soignée de plafonds en dalle minérale et plaques de plâtre, comprenant :
- Échafaudage et moyens adaptés,
- Dépose complète des plafonds de toute nature :
 - Dalles 60x60cm démontables
 - Plaques de plâtre
- Dépose de joues éventuelles en matériaux de toute nature
- Dépose des isolants le cas échéant
- Dépose des ossatures primaires et secondaires de support
- Dépose des équipements techniques intégrés
- Dépose des accessoires de fixations et de finitions tels que les cornières de rives, etc.
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *Au M2 de plafonnement à déposer*
Localisation : Ensemble du plafond de la salle de réunion Albatros

1.4.1.3 Dépose des portes et aménagement de placard en parois - 1.65x2.60m ht

Dépose de portes et aménagement de placard sur parois habillée comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement de happes à scellements
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *A l'unité de placard à déposer*
Localisation : Placard sur la paroi à gauche de l'entrée de la salle de réunion Albatros

1.4.1.4 Dépose soignée de bloc-porte 1 vantail

Dépose soignée de blocs-portes intérieures sur cloison existante conservée comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement de happes à scellements

Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *A l'unité de Bloc porte à déposer*

Localisation : Bloc porte de communication de coworking vers la salle de réunion Albatros

1.4.1.5 Dépose de store - dim. 1.50x4.30ht

Dépose de store intérieur comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement de système de fixation et de manoeuvre de déroulement
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *A l'unité de store à déposer*

Localisation : Ensemble des stores de fenêtre de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros

1.4.1.6 Dépose de revêtement de sol mince y compris plinthes

Dépose de revêtement de sols mince de toute nature compris plinthes, comprenant :

Dépose et descellements de seuils au passage de portes
Coupe de revêtement de sols minces
Raclage de la sous couche et de la colle, nettoyage du support
Dépose de plinthe bois
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

NOTA : LES PLINTHES MOULUREES D'EPOQUE SERONT A CONSERVER

Mode de métré : *Au M2 de sol mince à déposer*

Localisation : Ensemble des sols de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros

1.4.1.7 Dépose / repose d'extincteurs + signalétique

Dépose et repose d'extincteurs avec la signalétique murale associée comprenant :

Démontage soignée, descellements, enlèvement de système de fixation et de manoeuvre de déroulement
Stockage durant toute la durée des travaux y compris mise en protection adaptée
Repose de l'extincteur mural avec système et tout moyen de fixation adapté au support ainsi que la signalétique

Mode de métré : *A l'unité de store à déposer*

Localisation : Ensemble des extincteurs de la salle de réunion Albatros

1.4.2 Plafonds

1.4.2.1 Plafond plaque de plâtre sur ossature

1.4.2.1.1 Plafond plaque de plâtre sous plancher collaborant - En périphérie des baffles acoustiques sur une largeur de 40cm

Fourniture et pose de Plafond en plaque de plâtre sur ossature en périphérie des baffles acoustiques sur une largeur de 40cm, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Support : Ossature métallique support de plancher collaborant avec flocage existant
- Parement : Complexe plaques de plâtre BA13
- Affaiblissement acoustique : sans exigence
- Finition : livré prêt à recevoir une peinture de classe A
- Type de Pose : Pose horizontale
- Plénum : de 0.25 à 0.50m ht

MISE EN OEUVRE :

- Ossature secondaire constituée de fourrures ou profilés en acier galvanisé de section appropriée
- Tous détails de mise en œuvre suivant DTU et de fixations par suspentes fixées sur ossature primaire en acier.
- Traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés, fixations, coupes de toute nature, chutes, raccordements, petites parties, renforts, ...
- Compris toutes sujétions et renforts nécessaires pour recevoir les baffles acoustiques
- Réservations pour appareils d'éclairage, spots basse tension, ouvrages divers.
- Echafaudage et toutes sujétions incluses

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à mettre en oeuvre*
Localisation : Salle de réunion Albatros

1.4.2.1.2 Plafonds en dalle minérale acoustique - 0.60 x 0.60 m - Ossature cachées + Cornière périphérique

Fourniture et pose d'un plafonnement suspendu en dalles minérales acoustiques à ossature cachées Pour aspect monolithique, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Composition : Dalle à base de laine minérale haute densité, revêtue d'une peinture sur la face apparente et de bords peints,
- Type de bords : Bords rainurés adapté pour recevoir l'ossature cachée et chanfreiné
- Type d'ossature : **T de 24mm adapté pour ossature cachées + Cornière périphérique de rive laquée blanche**
- Dimension des dalles : 600x600 mm
- Epaisseur des dalles : 22 mm
- Réflexion lumineuse : 87%
- Résistance à l'humidité et résistance à la flexion : 100% RH
- Surface extra blanche et mate
- Réaction au feu : A1
- **Absorption acoustique : Alpha W = 0.90 minimum**

MISE EN OEUVRE :

- Support : Sous face de dalle béton revêtue de panneaux de fond de coffrage en laine de bois de 25mm d'épaisseur existant
- Type de pose : Horizontale avec ossatures cachées pour aspect monolithique
- Plénum : de 0.25 à 0.50m ht

- Ossature secondaire constituée de suspentes, montants, fourrures, profilés en acier galvanisé de section appropriée

MARQUE et REFERENCE :

- Rockfon Blanka Bord X de chez Rockfon + Ossature T24X

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation : Plafond de la salle de réunion Albatros hors emprise des baffles acoustiques

1.4.2.1.3 Plafonds en dalle minérale acoustique - 0.60 x 0.60 m - Ossature visible type A + Cornière périphérique

Fourniture et pose d'un plafonnement suspendu en dalles minérales acoustiques à ossature visible, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Composition : Dalle à base de laine minérale haute densité, revêtue d'une peinture sur la face apparente et de bords peints,
- Type de bords : Bords A
- Type d'ossature : **T de 24mm**
- Dimension des dalles : 600x600 mm
- Epaisseur des dalles : 22 mm
- Réflexion lumineuse : 87%
- Résistance à l'humidité et résistance à la flexion : 100% RH
- Surface extra blanche et mate
- Réaction au feu : A1
- **Absorption acoustique : Alpha W = 0.90 minimum**

MISE EN OEUVRE :

- Support : Sous face de plancher collaborant
- Type de pose : Horizontale avec ossatures visible
- Plénum : de 0.25 à 0.50m ht
- Ossature secondaire constituée de suspentes, montants, fourrures, profilés en acier galvanisé de section appropriée

MARQUE et REFERENCE :

- Rockfon Blanka Bord A de chez Rockfon + Ossature T24

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation : Plafond de la salle de réunion Albatros sur l'emprise des baffles acoustiques

1.4.2.2 Baffle acoustique suspendu en lames PCT

Fourniture et pose de baffles acoustiques suspendues sur ossature métallique comprenant:

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Ossature et cadre support en acier galvanisé.
- Dispositif de réglage de la hauteur
- Baffle en 100% PET
- Hauteur des baffles : 20cm
- Épaisseur des baffles : 24mm
- Distance entre les baffles : Suivant détail architecte (15cm environ)
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Acoustique : αw = 0.95

MISE EN OEUVRE :

- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Fixation sous plancher collaborant de tiges filetés
- Fixation boulonnée sur les tiges filetés de rails dentés en acier galvanisé

- Fixation des baffles clipsé sur les rails en acier.
- Toute sujétions de finition et fixation adapté au support
- Echafaudage roulant pour mise en place en sous-face de Dalle

- Réalisation suivant carnet de détail architecte

MARQUE et REFERENCE données à titre indicatif :

- Wave Sine Bespoke à bord droit de chez IMPACT ACOUSTIC.
- ou équivalent

Mode de métré : *Au M2 de baffle acoustique à mettre en oeuvre*
Localisation : Plafond de la salle de réunion Albatros suivant plan de l'architecte

1.4.3 Plâtrerie

1.4.3.1 Contre-cloison de doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique

1.4.3.1.1 Contre-cloison de doublage en plaque de 18mm et isolant de 60mm

Fourniture et pose d'une contre-cloison de doublage technique de parois comprenant un parement en plaque de plâtre de 18mm standard fixé sur ossature métallique et comprenant :
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Encombrement nominal Plaque + Ossature : 80mm
- Hauteur d'Emploi : 4.65m maximum
- Ossature montant de 70-35 avec appuis intermédiaires
- Nature de l'isolant : Panneaux laine de roche ou laine de verre avec pare-vapeur
- Epaisseur de l'Isolant : 60mm
- Réaction au feu de L'Isolant : euroclasse A2-s1 D0
- Epaisseur de la Plaque de plâtre 18mm
- Réaction au feu de la plaque : M1

MISE EN OEUVRE :
- Travaux préparatoires sur support existant permettant la mise en place des ossatures y compris arrachage éventuel des revêtements existants. (sur support existant)
- Coupes, déchets, arêtes armées et traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés suivant DTU 25-41 et avis technique du produit
- Produit avec Certificat ACERMI en cours de validité.

Mode de métré : *Au M2 de doublage à mettre en oeuvre*
Localisation : Devant la porte double grande hauteur en bois condamné de la tisanerie attenante à la salle de réunion Albatros

1.4.3.2 Cloison type plaques de plâtre sur ossature métallique

1.4.3.2.1 Bouchement de cloison en Plaque de Plâtre de Type 72/36 avec isolant - Dimension 0.90x2.10m ht

Fourniture et pose d'un cloison de type 72/36 comprenant 1 plaque de plâtre de 18mm standard par parement fixé sur ossature métallique de 36mm d'épaisseur.
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Poids : 20 kg/m²
- Hauteur d'Emploi : 3.50m maximum
- Nature de l'isolant : Panneaux laine de roche ou laine de verre semi-rigide

- Epaisseur de l'Isolant : 30mm
- Réaction au feu de L'Isolant : euroclasse A1
- Epaisseur des plaques de Parement : 13mm
- Réaction au feu de la plaque : M1
- Indice d'affaiblissement acoustique minimum : Rw + C = 41dB

MISE EN OEUVRE

- Système sous avis technique du CSTB
- Coupes, déchets, arêtes armées et traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés suivant DTU 25-41 et avis technique du produit
- Isolant avec Certificat ACERMI en cours de validité.

Mode de métré : *A l'unité de bouchement de bloc porte déposé à réaliser*

Localisation : Bouchement de cloison à la suite de la dépose du bloc porte entre coworking et la salle de réunion Albatros

1.4.3.3 Raccord de plafond et murs au droit de cloisons démolies

Réalisation d'un raccord par enduit plâtre ou enduit de ratissage adapté, à la suite de la dépose d'une cloison, sur plafond plâtre et mur béton conservé et comprenant :

- Echafaudage et toutes sujétions incluses
- Préparation du support, nettoyage et dépoussiérage
- Application d'un produit d'accrochage
- Enduit plâtre ou ratissage adapté
- Y compris toutes sujétions nécessaires pour réalisation de raccord avec l'existant
- Finition : livré prêt à recevoir une peinture de classe A
- Support : plafond plâtre



Mode de métré : *Au ML de raccord à mettre en oeuvre*

Localisation : Salle coworking attenante à la salle de réunion Albatros

1.4.3.4 Bouchement d'emplacement spot en plafond - Ø10 à 20cm

Réalisation de bouchement dans plafond plâtre, à la suite de la dépose de spot (dépose des spots à la charge du lot Electricité), sur plafond plâtre et comprenant :

- Echafaudage et toutes sujétions incluses
- Préparation du support, nettoyage et dépoussiérage

- Mise en place de plaque de plâtre adapté pour le rebouchage du trou laissé par la dépose du spot compris toutes sujétions de fixations de la plaque de plâtre
- Application d'un produit d'accrochage
- Enduit au plâtre réalisé manuellement à la taloche
- Ø 10 à 20m
- Y compris toutes sujétions nécessaires pour réalisation de raccord avec l'existant
- Finition : livré prêt à recevoir une peinture de classe A
- Support : plafond plâtre existant

Mode de métré : *Au ML de raccord à mettre en oeuvre*

Localisation : Salle coworking attenante à la salle de réunion Albatros

1.4.3.5 .Caisson d'habillage en plaque de plâtre (PSE)

Réalisation de caisson 2 ou 3 faces en plaque de Plâtre cartonnée bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :
- Ossature en acier galvanisé de section appropriée,
- Parement par plaque de plâtre de 13mm standard
- Panneaux semi-rigides de fibre minérale en laine de roche
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.

Mode de métré : *Au ML de caisson à mettre en oeuvre*

Localisation : Cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'oeuvre suivant les besoins réels du chantier

1.4.4 Peinture

1.4.4.1 Nota concernant la présence de plomb

Les différents diagnostics plomb réalisés ont révélé la présence de ce dernier dans de nombreuses peintures en parois verticales et horizontales.
L'entreprise titulaire du présent lot devra prendre toutes les précautions nécessaires lors des interventions sur les supports existants conservés revêtus de peinture au plomb.
L'ensemble des sujétions relatives à ces précautions seront incluses dans l'offre.

1.4.4.2 Travaux préparatoires sur plafonds conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*

Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie, coworking attenant à la salle de réunion Albatros

1.4.4.3 Travaux préparatoires sur murs conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus

- Arrachage des papiers peints, toiles de verre
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*

Localisation : Ensemble des parois de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros (Hors soubassement bois)

1.4.4.4 Système décoratif par revêtement toile de verre lisse en parois

Fourniture et mise en œuvre d'un système décoratif mural par revêtement toile de verre comprenant :
- Echafaudages adaptés.
- Lessivage, pochonnage , travaux préparatoires, rechampissage suivant DTU.
- Impression du support par produit adapté.
- Toile de verre pré-encollé et pré-peinte
- Pose par collage de revêtement en toile fibre de verre, décor lisse.
- Finition de la toiles par peinture acrylique à 2 couches
- Coupes d'arasements, rechampissage et tons vifs.
- Compris protections nécessaires.
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit ciment ou plaque de plâtre
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Grammage de la toile : 200 g/m² minimum

Nota :

- L'ensemble toile de verre et peinture devra justifié par PV d'essai d'une réaction au feu M1 sur plaque de plaque M1

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à traiter, plinthes et cadres non déduits pour rechampis*

Localisation : Ensemble des parois de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros (Hors soubassement bois)

1.4.4.5 Peinture acrylique - Classe A

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :
- Échafaudage adapté au site
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires et mise en œuvre suivant DTU
- Impression 1 couche et peinture acrylique à 2 couches minimum
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit, plaque de plâtre, plaques de gypse ou supports préparés ci-avant
- Aspect : mat en plafond et velour en mur

- Finition : Classe A
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

1.4.4.5.1 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie, coworking attenant à la salle de réunion Albatros
Plafond plaque de plâtre en liaison entre les dalles minérales et les baffles acoustique sur 0.40m de la salle de réunion Albatros

1.4.4.5.2 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Ensemble des parois de la tisanerie, coworking et de la salle de réunion Albatros (Hors soubassement bois)

1.4.4.6 Peinture des ouvrages métalliques

1.4.4.6.1 Travaux préparatoires sur ouvrage métallique existants

Réalisation de l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires pour permettre l'application d'une peinture de finition sur ouvrage métallique existant et comprenant :
- Lessivage, dégraissage , brossage à la brosse métallique des parties oxydée y compris grattage
- Toutes sujétions de réalisation et rechampissage.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile métallique à traiter, y compris coefficient suivant :*
- Portes vitrée avec châssis et imposte fixes vitrés : 2.09 coef

Localisation : - Bloc porte d'entrée à la salle de réunion Albatros

1.4.4.6.2 Peinture sur ouvrages métalliques

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture glycérophtalique sur ouvrages métalliques comprenant :
- Echafaudage réglementaire et protection des ouvrages pendant la durée des travaux
- Travaux préparatoires, rechampissage suivant DTU
- Application d'une peinture acrylique en nombre de couches adapté pour l'obtention de la classe de finition
- Protections nécessaires des ouvrages adjacents
- Finition : classe A
- Support : Ouvrage divers en acier
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

Mode de métré : *Au M2 de subjectile métallique à traiter, y compris coefficient suivant :*
- Portes vitrée avec châssis et imposte fixes vitrés : 2.09 coef

Localisation : - Bloc porte d'entrée à la salle de réunion Albatros

1.4.4.7 Nettoyage général avant réception

Ensemble des Prestations de nettoyage permettant les réceptions des travaux et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :
- Nettoyage soigné par entreprise spécialisée qualifiée à l'approbation du Maître d'Ouvrage et avant livraison des locaux par produit adapté à la nature des ouvrages comprenant :
- Grattage et nettoyage des salissures de plâtre et de peinture, tâches diverses etc.
- Lavage à l'eau avec addition d'un produit adapté des ouvrages de carrelage, plinthes et revêtement en carreaux de faïence
- Balayage humide avec addition d'un produit adapté de revêtement de sols minces
- Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires et des robinetteries
- Grattage des tâches, lavage par produit adapté et essuyage de vitrage intérieur et extérieur

aux 2 faces
- Nettoyage de l'appareillage électrique (prises de courant, interrupteurs etc.)
- Nettoyage des radiateurs et convecteurs
- Protection au droit des ouvrages contigus plafonds, murs, boiseries etc.
- Nettoyage des tablier de volets roulants ou de persiennes , des feuillures et des gorges des menuiseries Extérieure
- Essuyages de plafonds
- Nettoyage des placards et des aménagements de placards.

Mode de métré : *Au forfait pour l'ensemble*

Localisation : Pour la tisanerie, coworking et la salle de réunion Albatros

1.4.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb

1.4.5.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb

1.4.5.1.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient suivant :*
- Plinthes 0.10m ht : 0.15 coef
- Plinthes 0.20m ht : 0.20 coef
- Châssis fixes 1 carreau : 1.00 coef
- Portes pleines : 1.55 coef
- Portes pleines avec châssis fixe vitré : 2.09 coef

Localisation : Albatros :
- Plinthes bois de la salle de réunion ht 0.10m
- Plinthes bois de la tisanerie et du coworking ht 0.20m
- BP pleins avec châssis fixe vitré entre salle de réunion et Tisanerie/coworking
- Châssis fixes de la salle de réunion sur R+1
- Châssis fixe du coworking sur R+1

1.4.5.1.2 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté

- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 1.95 pour moulures*

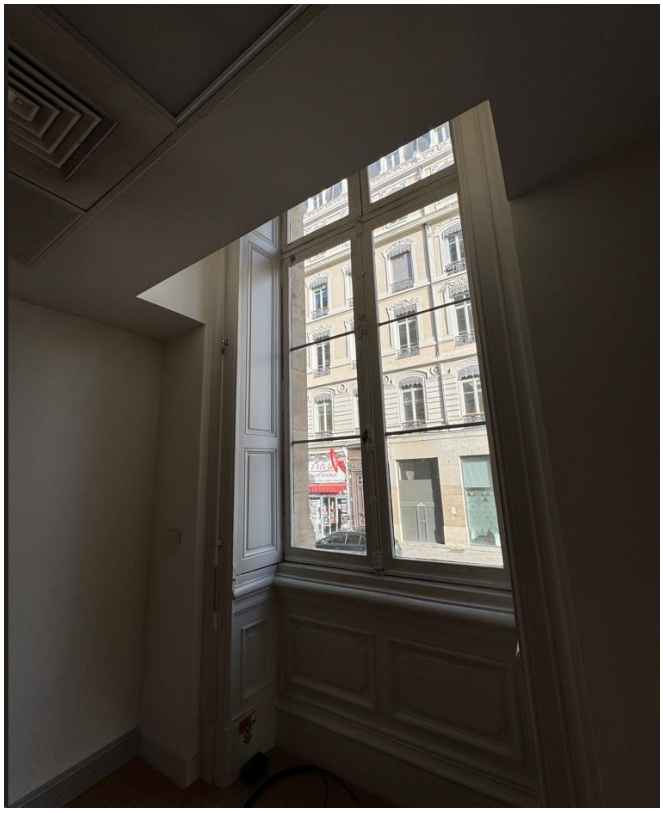
Localisation : Bloc-portes bois moulurés de l'espace coworking Albatros

1.4.5.1.3 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur fenêtres bois avec petits bois conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B

- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



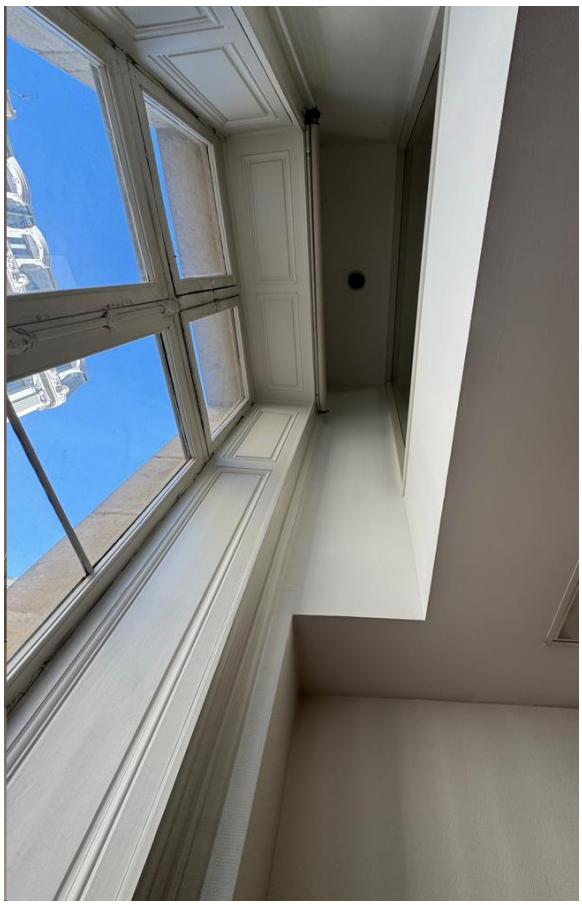
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 2.00 pour petits bois au-delà 6 carreaux*

Localisation : Face intérieure des fenêtres bois avec petits bois de la tisanerie, coworking et salle de réunion Albatros

1.4.5.1.4 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'embrasures bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : - Embrasures en partie hautes et persiennes fixes des fenêtres de la tisanerie, coworking et salle de réunion Albatros
- Embrasures moulurées de portes intérieures de la tisanerie Albatros

1.4.5.1.5 Nettoyage, restauration et mise en peinture de soubassements bois moulurés conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : Soubassement bois de la salle de réunion, du coworking et de la tisanerie Albatros

1.5 Salle VOLDEMORT - RDC

1.5.1 Curage

1.5.1.1 Pré-curage

Ensemble des prestations de nettoyage (Pré-curage) permettant le commencement des travaux de curage et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :
- Nettoyage général des locaux, évacuation du mobilier, laissés sur place par le maître d'ouvrage pour travailler dans de bonnes conditions
- Enlèvement des signalétiques, des protection murales, des mains courantes, des appareillages muraux en tout genre, les cimaises et patères, les tablettes murales, les aménagements de placards, etc.
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *Au M2 de surface de pré-curage à réaliser*
Localisation : Ensemble des pièces de la tisanerie, stockage et de la salle de réunion Voldemort

1.5.1.2 Dépose de plafonds de toutes natures

Découpe et dépose soignée de plafonds en dalle minérale et plaques de plâtre, comprenant :
- Échafaudage et moyens adaptés,
- Dépose complète des plafonds de toute nature :
 - Dalles 60x60cm démontables
 - Plaques de plâtre
- Dépose de joues éventuelles en matériaux de toute nature
- Dépose des isolants le cas échéant
- Dépose des ossatures primaires et secondaires de support
- Dépose des équipements techniques intégrés
- Dépose des accessoires de fixations et de finitions tels que les cornières de rives, etc.
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *Au M2 de plafonnement à déposer*
Localisation : Ensemble des plafond de la salle de réunion Voldemort

1.5.1.3 Dépose de store - dim. 1.70x4.30ht

Dépose de store intérieur comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement de système de fixation et de manoeuvre de déroulement
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *A l'unité de store à déposer*
Localisation : Ensemble des stores de fenêtre de la tisanerie, stockage et de la salle de réunion Voldemort

1.5.1.4 Dépose de revêtement de sol mince y compris plinthes (PSE)

Dépose de revêtement de sols mince de toute nature compris plinthes, comprenant :

Dépose et descellements de seuils au passage de portes

Coupe de revêtement de sols minces
Raclage de la sous couche et de la colle, nettoyage du support
Dépose de plinthe bois
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge
NOTA : LES PLINTHES MOULUREES D'EPOQUE SEONT A CONSERVER
Mode de métré : *Au M2 de sol mince à déposer*
Localisation : Ensemble des sols de la tisanerie, stockage et de la salle de réunion Voldemort

1.5.1.5 Dépose / repose d'extincteurs + signalétique

Dépose et repose d'extincteurs avec la signalétique murale associée comprenant :

Démontage soignée, descellements, enlèvement de système de fixation et de manoeuvre de déroulement
Stockage durant toute la durée des travaux y compris mise en protection adaptée
Repose de l'extincteur mural avec système et tout moyen de fixation adapté au support ainsi que la signalétique
Mode de métré : *A l'unité de store à déposer*
Localisation : Ensemble des extincteurs de la salle de réunion Voldemort

1.5.2 Plafonds

1.5.2.1 Plafond plaque de plâtre sur ossature

1.5.2.1.1 Plafond plaque de plâtre sous plancher collaborant - En périphérie des baffles acoustiques sur une largeur de 40cm

Fourniture et pose de Plafond en plaque de plâtre sur ossature en périphérie des baffles acoustiques sur une largeur de 40cm, comprenant :
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Support : Ossature métallique support de plancher collaborant avec flocage existant
- Parement : Complexe plaques de plâtre BA13
- Affaiblissement acoustique : sans exigence
- Finition : livré prêt à recevoir une peinture de classe A
- Type de Pose : Pose horizontale
- Plénum : de 0.25 à 0.50m ht

MISE EN OEUVRE :
- Ossature secondaire constituée de fourrures ou profilés en acier galvanisé de section appropriée
- Tous détails de mise en œuvre suivant DTU et de fixations par suspentes fixées sur ossature primaire en acier.
- Traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés, fixations, coupes de toute nature, chutes, raccordements, petites parties, renforts, ...
- Compris toutes sujétions et renforts nécessaires pour recevoir les baffles acoustiques
- Réservations pour appareils d'éclairage, spots basse tension, ouvrages divers.
- Echafaudage et toutes sujétions incluses

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à mettre en oeuvre*
Localisation : Salle de réunion Voldemort

1.5.2.1.2 Plafonds en dalle minérale acoustique - 0.60 x 0.60 m - Ossature cachées + Cornière périphérique

Fourniture et pose d'un plafonnement suspendu en dalles minérales acoustiques à ossature cachées Pour aspect monolithique, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Composition : Dalle à base de laine minérale haute densité, revêtue d'une peinture sur la face apparente et de bords peints,
- Type de bords : Bords rainurés adapté pour recevoir l'ossature cachée et chanfreiné
- Type d'ossature : **T de 24mm adapté pour ossature cachées + Cornière périphérique de rive laquée blanche**
- Dimension des dalles : 600x600 mm
- Epaisseur des dalles : 22 mm
- Réflexion lumineuse : 87%
- Résistance à l'humidité et résistance à la flexion : 100% RH
- Surface extra blanche et mate
- Réaction au feu : A1
- **Absorption acoustique : Alpha W = 0.90 minimum**

MISE EN OEUVRE :

- Support : Sous face de dalle béton revêtue de panneaux de fond de coffrage en laine de bois de 25mm d'épaisseur existant
- Type de pose : Horizontale avec ossatures cachées pour aspect monolithique
- Plénum : Hauteur suivant plans de l'Architecte
- Ossature secondaire constituée de suspentes, montants, fourrures, profilés en acier galvanisé de section appropriée

MARQUE et REFERENCE :

- Rockfon Blanka Bord X de chez Rockfon + Ossature T24X

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation : Plafond de la salle de réunion Voldemort hors emprise des baffles acoustiques

1.5.2.1.3 Plafonds en dalle minérale acoustique - 0.60 x 0.60 m - Ossature visible type A + Cornière périphérique

Fourniture et pose d'un plafonnement suspendu en dalles minérales acoustiques à ossature visible, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Composition : Dalle à base de laine minérale haute densité, revêtue d'une peinture sur la face apparente et de bords peints,
- Type de bords : Bords A
- Type d'ossature : **T de 24mm**
- Dimension des dalles : 600x600 mm
- Epaisseur des dalles : 22 mm
- Réflexion lumineuse : 87%
- Résistance à l'humidité et résistance à la flexion : 100% RH
- Surface extra blanche et mate
- Réaction au feu : A1
- **Absorption acoustique : Alpha W = 0.90 minimum**

MISE EN OEUVRE :

- Support : Sous face de plancher collaborant
- Type de pose : Horizontale avec ossatures visible
- Plénum : Hauteur suivant plans de l'Architecte
- Ossature secondaire constituée de suspentes, montants, fourrures, profilés en acier galvanisé de section appropriée

MARQUE et REFERENCE :

- Rockfon Blanka Bord A de chez Rockfon + Ossature T24

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation : Plafond de la salle de réunion Voldemort sur l'emprise des baffles acoustiques

1.5.2.2 Baffle acoustique suspendu en lames PCT

Fourniture et pose de baffles acoustiques suspendues sur ossature métallique comprenant:

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Ossature et cadre support en acier galvanisé.
- Dispositif de réglage de la hauteur
- Baffle en 100% PET
- Hauteur des baffles : 20cm
- Épaisseur des baffles : 24mm
- Distance entre les baffles : Suivant détail architecte (15cm environ)
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Acoustique : $\alpha w = 0.95$

MISE EN OEUVRE :

- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Fixation sous plafond plaque de plâtre de tiges filetés
- Fixation clipsé sur les tiges filetés de rails dentés en acier galvanisé
- Fixation des baffles clipsé sur les rails en acier.
- Toute sujétions de finition et fixation adapté au support
- Echafaudage roulant pour mise en place en sous-face de Dalle

- Réalisation suivant carnet de détail architecte

MARQUE et REFERENCE données à titre indicatif :

- Wave Sine Bespoke à bord droit de chez IMPACT ACOUSTIC.
- ou équivalent

Mode de métré : *Au M2 de baffle acoustique à mettre en oeuvre*

Localisation : Plafond de la salle de réunion Voldemort suivant plan de l'architecte

1.5.2.3 Baffle acoustique suspendu en lames PCT - Forme ovoide

Fourniture et pose de baffles acoustiques suspendues sur ossature métallique comprenant:

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Ossature et cadre support en acier galvanisé.
- Dispositif de réglage de la hauteur
- Baffle en 100% PET
- Hauteur des baffles : 20cm
- Épaisseur des baffles : 24mm
- Distance entre les baffles : Suivant détail architecte (15cm environ)
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Acoustique : $\alpha w = 0.95$

MISE EN OEUVRE :

- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Fixation sous plafond plaque de plâtre de tiges filetés

- Fixation clipsé sur les tiges filetés de rails dentés en acier galvanisé
- Fixation des baffles clipsé sur les rails en acier.
- Toute sujétions de finition et fixation adapté au support
- Echafaudage roulant pour mise en place en sous-face de Dalle

- Réalisation suivant carnet de détail architecte

MARQUE et REFERENCE données à titre indicatif :

- Wave Sine Bespoke à bord droit de chez IMPACT ACOUSTIC.
- ou équivalent

Mode de métré : *Au M2 de baffle acoustique à mettre en oeuvre*
Localisation : Plafond de la salle de réunion Voldemort suivant plan de l'architecte

1.5.3 Plâtrerie

1.5.3.1 Cloison type plaques de plâtre sur ossature métallique

1.5.3.1.1 Cloison en Plaque de Plâtre de Type 98/62 avec isolant

Fourniture et pose d'une cloison de type 98/62 comprenant 2 plaques de plâtre de 18mm standard par parement fixé sur ossature métallique de 60mm d'épaisseur.
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
- Poids : 30 kg/m²
- Hauteur d'Emploi : 5,10m maximum
- Type d'ossature : Montant 62-35 doublé entraxe 40cm
- Nature de l'isolant : Panneaux laine de roche ou laine de verre semi-rigide
- Epaisseur de l'Isolant : 60mm
- Réaction au feu de L'Isolant : euroclasse A1
- Epaisseur des plaques de Parement : 18mm
- Réaction au feu de la plaque : M1
- Indice d'affaiblissement acoustique minimum : Rw + C = 45dB

MISE EN OEUVRE
- Système sous avis technique du CSTB
- Coupes, déchets, arêtes armées et traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés suivant DTU 25-41 et avis technique du produit
- Isolant avec Certificat ACERMI en cours de validité.

Mode de métré : *Au M2 de cloison à mettre en oeuvre, vides déduits*
Localisation : Cloison entre stockage et tisanerie attenant à la salle de réunion Voldemort

1.5.3.2 .Caisson d'habillage en plaque de plâtre (PSE)

Réalisation de caisson 2 ou 3 faces en plaque de Plâtre cartonnée bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :
- Ossature en acier galvanisé de section appropriée,
- Parement par plaque de plâtre de 13mm standard
- Panneaux semi-rigides de fibre minérale en laine de roche
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.

Mode de métré : *Au ML de caisson à mettre en oeuvre*

Localisation : cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'oeuvre suivant les besoins réels du chantier

1.5.4 Peinture

1.5.4.1 Nota concernant la présence de plomb

Les différents diagnostics plomb réalisés ont révélé la présence de ce dernier dans de nombreuses peintures en parois verticales et horizontales.
L'entreprise titulaire du présent lot devra prendre toutes les précautions nécessaires lors des interventions sur les supports existants conservés revêtus de peinture au plomb.
L'ensemble des sujétions relatives à ces précautions seront incluses dans l'offre.

1.5.4.2 Travaux préparatoires sur plafonds conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*
Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie, stockage attenant à la salle de réunion Voldemort

1.5.4.3 Travaux préparatoires sur murs conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Arrachage des papiers peints, toiles de verre
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*
Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Voldemort

1.5.4.4 Système décoratif par revêtement toile de verre lisse en parois

Fourniture et mise en œuvre d'un système décoratif mural par revêtement toile de verre comprenant :
- Echafaudages adaptés.
- Lessivage, pochonnage , travaux préparatoires, rechampissage suivant DTU.
- Impression du support par produit adapté.
- Toile de verre pré-encollé et pré-peinte
- Pose par collage de revêtement en toile fibre de verre, décor lisse.
- Finition de la toiles par peinture acrylique à 2 couches
- Coupes d'arasements, rechampissage et tons vifs.

- Compris protections nécessaires.
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit ciment ou plaque de plâtre
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Grammage de la toile : 200 g/m² minimum

Nota :

- L'ensemble toile de verre et peinture devra justifié par PV d'essai d'une réaction au feu M1 sur plaque de plaque M1

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à traiter, plinthes et cadres non déduits pour rechampis*

Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Voldemort

1.5.4.5 Peinture acrylique - Classe A

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :

- Échafaudage adapté au site
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires et mise en œuvre suivant DTU
- Impression 1 couche et peinture acrylique à 2 couches minimum
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit, plaque de plâtre, plaques de gypse ou supports préparés ci-avant
- Aspect : mat en plafond et velours en mur

- Finition : Classe A
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

1.5.4.5.1 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie, stockage attenant à la salle de réunion Voldemort
Plafond plaque de plâtre en liaison entre les dalles minérales et les baffles acoustique sur 0.40m de la salle de réunion Voldemort

1.5.4.5.2 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Voldemort

1.5.4.5.3 PV papier peint

Plus-value à l'article ci-avant pour la fourniture et mise en oeuvre de papier peint mural à la place de la peinture acrylique en parois comprenant :

- Echafaudages adaptés.
- Lessivage, pochonnage , travaux préparatoires, rechampissage suivant DTU.
- Impression du support par produit adapté.
- Pose par collage de papier peint mural.
- Coupes d'arasements, rechampissage et tons vifs.
- Compris protections nécessaires.
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit ciment ou plaque de plâtre
- Teinte et décors : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

MARQUE et REFERENCE données à titre indicatif :

- Utino Oyster de chez MASUREEL.
- ou équivalent

Mode de métré : *Au M2 de papier peint collé à mettre en oeuvre*
Localisation : Paroi à droite de l'entrée de la salle de réunion Voldemort

1.5.4.6 Traitement des boiseries intérieures de caractère conservées

1.5.4.6.1 Préparation et peinture de moulures bois en périphérie de plafond

Travaux préparatoires et finitions sur soubassements bois moulurés conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Lessivage, ponçage, masticage adaptés
- Travaux préparatoires, rechampissage
- Impression du support par produit adapté
- Peinture acrylique à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.00 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : Moulures au plafond en bois des pièces de stockage et tisanerie Voldemort

1.5.4.7 Nettoyage général avant réception

Ensemble des Prestations de nettoyage permettant les réceptions des travaux et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :

- Nettoyage soigné par entreprise spécialisée qualifiée à l'approbation du Maître d'Ouvrage et avant livraison des locaux par produit adapté à la nature des ouvrages comprenant :
- Grattage et nettoyage des salissures de plâtre et de peinture, tâches diverses etc.
- Lavage à l'eau avec addition d'un produit adapté des ouvrages de carrelage, plinthes et revêtement en carreaux de faïence
- Balayage humide avec addition d'un produit adapté de revêtement de sols minces
- Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires et des robinetteries
- Grattage des tâches, lavage par produit adapté et essuyage de vitrage intérieur et extérieur aux 2 faces
- Nettoyage de l'appareillage électrique (prises de courant, interrupteurs etc.)
- Nettoyage des radiateurs et convecteurs
- Protection au droit des ouvrages contigus plafonds, murs, boiseries etc.
- Nettoyage des tablier de volets roulants ou de persiennes , des feuillures et des gorges des menuiseries Extérieure
- Essuyages de plafonds
- Nettoyage des placards et des aménagements de placards.

Mode de métré : *Au forfait pour l'ensemble*
Localisation : Pour la tisanerie et la salle de réunion Voldemort

1.5.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb

1.5.5.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb

1.5.5.1.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :
- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient suivant :*
- Plinthes : 0.15 coef
- Châssis fixes 1 carreau : 1.00 coef
- Portes pleines : 1.55 coef
- Portes pleines avec imposte vitrée : 2.09 coef
Localisation : - Plinthes bois de la salle de réunion
- BP pleins avec imposte vitrée entre salle de réunion et tisanerie Voldemort
- Châssis fixes de la salle de réunion Voldemort sur R+1

1.5.5.1.2 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservées contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant avec possibilités de multi-coloris sur une même porte



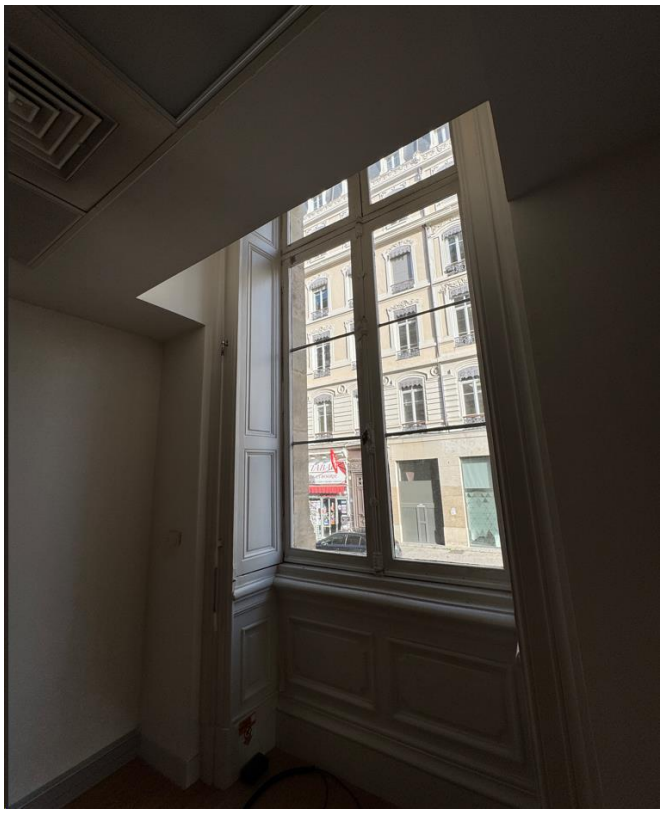
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 1.95 pour moulures*
Localisation : Bloc-portes bois moulurés de la salle de réunion et de la tisanerie Voldemort

1.5.5.1.3 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur fenêtres bois avec petits bois conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur fenêtres bois avec petits bois conservées contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses

- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



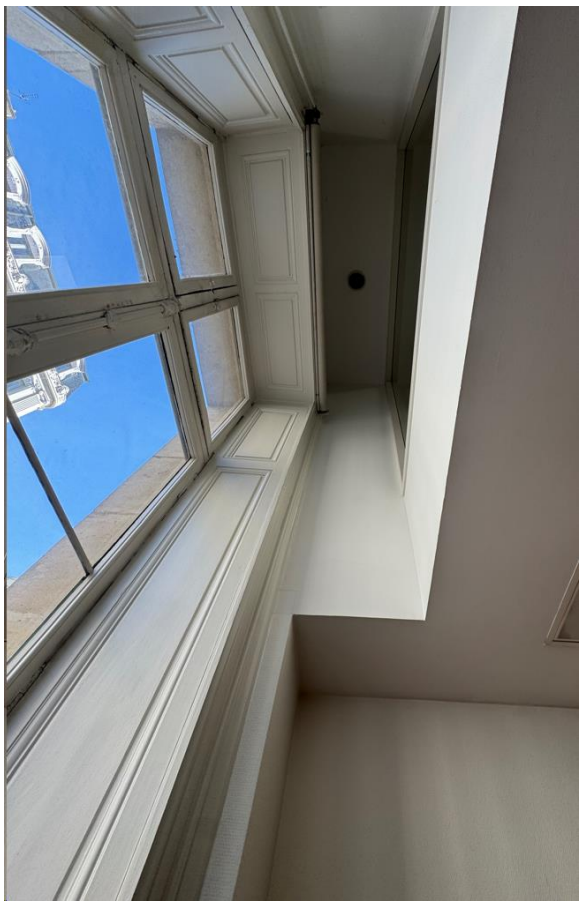
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 2.00 pour petits bois au-delà 6 carreaux*

Localisation : Face intérieure des fenêtres bois avec petits bois de la tisanerie et salle de réunion Voldemort

1.5.5.1.4 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'embrasures bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'embrasures bois moulurées conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : - Embrasures en partie hautes et persiennes fixes des fenêtres de la salle de réunion et tisanerie Voldemort
- Embrasures moulurées de portes intérieures de la tisanerie Voldemort

1.5.5.1.5 Nettoyage, restauration et mise en peinture de soubassements bois moulurés conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture de soubassements bois moulurés conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : Soubassement bois des pièces de la salle de réunion et tisanerie Voldemort

1.6 Salle BASTIE - R+1

1.6.1 Curage

1.6.1.1 Pré-curage

Ensemble des prestations de nettoyage (Pré-curage) permettant le commencement des travaux de curage et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :
- Nettoyage général des locaux, évacuation du mobilier, laissés sur place par le maître d'ouvrage pour travailler dans de bonnes conditions
- Enlèvement des signalétiques, des protection murales, des mains courantes, des appareillages muraux en tout genre, les cimaises et patères, les tablettes murales, les aménagements de placards, etc.
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *Au M2 de surface de pré-curage à réaliser*
Localisation : Ensemble des pièces de la tisanerie et de la salle de réunion Bastié

1.6.1.2 Dépose de store - dim. 1.70x4.30ht

Dépose de store intérieur comprenant :

Démontage, descellements, enlèvement de système de fixation et de manoeuvre de déroulement
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

Mode de métré : *A l'unité de store à déposer*
Localisation : Ensemble des stores de fenêtre de la tisanerie et de la salle de réunion Bastié

1.6.1.3 Dépose de revêtement de sol mince y compris plinthes dans la Tisanerie (PSE)

Dépose de revêtement de sols mince de toute nature compris plinthes, comprenant :

Dépose et descellements de seuils au passage de portes
Coupe de revêtement de sols minces
Raclage de la sous couche et de la colle, nettoyage du support
Dépose de plinthe bois
Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules compris évacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

NOTA : LES PLINTHES MOULUREES D'EPOQUE SEONT A CONSERVER
Mode de métré : *Au M2 de sol mince à déposer*
Localisation : Ensemble des sols de la tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié

1.6.2 Plafonds

1.6.2.1 .Caisson d'habillage en plaque de plâtre (PSE)

Réalisation de caisson 2 ou 3 faces en plaque de Plâtre cartonnée bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :
- Ossature en acier galvanisé de section appropriée,

- Parement par plaque de plâtre de 13mm standard
- Panneaux semi-rigides de fibre minérale en laine de roche
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.

Mode de métré : *Au ML de caisson à mettre en oeuvre*

Localisation : cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'oeuvre suivant les besoins réels du chantier

1.6.3 Plâtrerie

1.6.3.1 Bouchement d'emplacement spot en plafond - Ø10 à 20cm

Réalisation de bouchement dans plafond plâtre, à la suite de la dépose de spot (dépose des spots à la charge du lot Electricité), sur plafond plâtre et comprenant :
- Echafaudage et toutes sujétions incluses
- Préparation du support, nettoyage et dépoussiérage
- Mise en place de plaque de plâtre adapté pour le rebouchage du trou laissé par la dépose du spot compris toutes sujétions de fixations de la plaque de plâtre
- Application d'un produit d'accrochage
- Enduit au plâtre réalisé manuellement à la taloche
- Ø 10 à 20m
- Y compris toutes sujétions nécessaires pour réalisation de raccord avec l'existant
- Finition : livré prêt à recevoir une peinture de classe A
- Support : plafond plâtre existant

Mode de métré : *Au ML de raccord à mettre en oeuvre*

Localisation : Salle tisanerie attenante à la salle de réunion Bastié

1.6.4 Peinture

1.6.4.1 Nota concernant la présence de plomb

Les différents diagnostics plomb réalisés ont révélé la présence de ce dernier dans de nombreuses peintures en parois verticales et horizontales.
L'entreprise titulaire du présent lot devra prendre toutes les précautions nécessaires lors des interventions sur les supports existants conservés revêtus de peinture au plomb.
L'ensemble des sujétions relatives à ces précautions seront incluses dans l'offre.

1.6.4.2 Travaux préparatoires sur plafonds conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*

Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie attenant à la salle de réunion Bastié

1.6.4.3 Travaux préparatoires sur murs conservés

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Arrachage des papiers peints, toiles de verre
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Sujétions pour plafonds voûtés
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*
Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Bastié

1.6.4.4 Système décoratif par revêtement toile de verre lisse en parois

Fourniture et mise en œuvre d'un système décoratif mural par revêtement toile de verre comprenant :
- Echafaudages adaptés.
- Lessivage, pochonnage , travaux préparatoires, rechampissage suivant DTU.
- Impression du support par produit adapté.
- Toile de verre pré-encollé et pré-peinte
- Pose par collage de revêtement en toile fibre de verre, décor lisse.
- Finition de la toiles par peinture acrylique à 2 couches
- Coupes d'arasements, rechampissage et tons vifs.
- Compris protections nécessaires.
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit ciment ou plaque de plâtre
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Grammage de la toile : 200 g/m² minimum

Nota :
- L'ensemble toile de verre et peinture devra justifié par PV d'essai d'une réaction au feu M1 sur plaque de plaque M1

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à traiter, plinthes et cadres non déduits pour rechampis*
Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Bastie

1.6.4.5 Peinture acrylique - Classe A

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique comprenant :
- Échafaudage adapté au site
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires et mise en œuvre suivant DTU
- Impression 1 couche et peinture acrylique à 2 couches minimum
- Support : enduit de ratissage, enduit plâtre, enduit, plaque de plâtre, plaques de gypse ou supports préparés ci-avant
- Aspect : mat en plafond et satiné en mur

- Finition : Classe A
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

1.6.4.5.1 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Ensemble des plafonds de la tisanerie attenant à la salle de réunion Bastié

1.6.4.5.2 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant descriptif ci avant.

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*

Localisation : Parois de la tisanerie et de la salle de réunion Bastie

1.6.4.6 Peinture sur barres métalliques

Peinture sur barres métallqiues y compris écuyers, comprenant :

- Lessivage, pochonnage et peinture spéciale à 2 couches
- Travaux préparatoires, rechampissage.
- Finition : Classe C
- Support : barre métallique en acier
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

Mode de métré : *Au ml de tuyauteries apparentes*

Localisation : Ensemble des barres métalliques fixées au mur dans la salle de réunion Bastie

1.6.4.7 Peinture sur tuyauteries et évacuation

Peinture sur tuyauteries et évacuation, comprenant :

- Lessivage, pochonnage et peinture spéciale à 2 couches
- Travaux préparatoires, rechampissage.
- Finition : Classe C
- Support : tuyauterie métallique (cuivre, plomb, acier fonte, etc..) et tuyauterie PVC
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

Mode de métré : *Au ml de tuyauteries apparentes*

Localisation : Ensemble des tuyauteries apparentes dans la salle de réunion et la tisanerie Bastie

1.6.4.8 Peinture sur radiateur

Fourniture et mise en oeuvre d'une peinture calorique sur radiateur existant comprenant :

- Echafaudage réglementaire et protection des ouvrages pendant la durée des travaux
- Lessivage, brossage, pochonnage au minimum et travaux préparatoires suivant recommandation du fabricant
- Application d'une peinture calorique à 2 ou 3 couches suivant recommandation du fabricant.
- Finition : Classe A
- Aspect : satiné
- Produit avec certification NF environnement.

Mode de métré : *AU M2 de subjectiles à peindre*

Localisation : Radiateur sous fenêtre de la salle bastié et tisanerie

1.6.4.9 Nettoyage général avant réception

Ensemble des Prestations de nettoyage permettant les réceptions des travaux et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :

- Nettoyage soigné par entreprise spécialisée qualifiée à l'approbation du Maître d'Ouvrage et avant livraison des locaux par produit adapté à la nature des ouvrages comprenant :
- Grattage et nettoyage des salissures de plâtre et de peinture, tâches diverses etc.
- Lavage à l'eau avec addition d'un produit adapté des ouvrages de carrelage, plinthes et revêtement en carreaux de faïence
- Balayage humide avec addition d'un produit adapté de revêtement de sols minces
- Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires et des robinetteries
- Grattage des tâches, lavage par produit adapté et essuyage de vitrage intérieur et extérieur aux 2 faces
- Nettoyage de l'appareillage électrique (prises de courant, interrupteurs etc.)
- Nettoyage des radiateurs et convecteurs
- Protection au droit des ouvrages contigus plafonds, murs, boiseries etc.
- Nettoyage des tablier de volets roulants ou de persiennes , des feuillures et des gorges des menuiseries Extérieure
- Essuyages de plafonds
- Nettoyage des placards et des aménagements de placards.

Mode de métré : *Au forfait pour l'ensemble*
Localisation : Pour la tisanerie et la salle de réunion Bastie

1.6.5 Peinture sur ouvrages contenant du plomb

1.6.5.1 Travaux préparatoires sur murs conservés contenant du plomb - Boisseau de cheminée

Travaux préparatoires sur parois et plafonds plâtre conservés comprenant :
- Support : Parois existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Support destiné à recevoir une peinture de classe A suivant localisations sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis au DTU

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer*
Localisation : Boisseau de la cheminée dans la salle de réunion Bastie

1.6.5.2 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant descriptif ci avant.
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à peindre*
Localisation : Boisseau de la cheminée dans la salle de réunion Bastie

1.6.5.3 Nettoyage, restauration et mise en peinture des boiseries intérieures de caractère conservées contenant du plomb

1.6.5.3.1 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur ouvrages bois contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'ouvrages bois intérieures conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :
- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support

- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient suivant :*

- Plinthes 0.13m ht : 0.15 coef

- Plinthes 0.28m ht : 0.30 coef

- Portes pleines : 1.55 coef

Localisation : - Plinthes bois de la tisanerie Bastie

- BP pleins entre tisanerie Bastie et dégagement

1.6.5.3.2 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur portes bois moulurées conservées contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb

- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

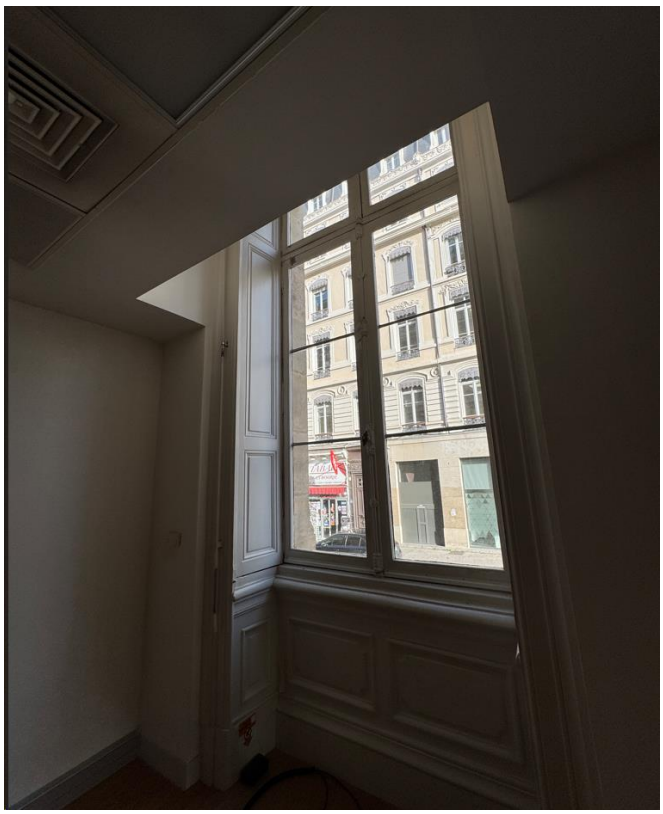


Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 1.95 pour moulures*
Localisation : Bloc-portes bois moulurés de la salle de réunion et de la tisanerie Bastie

1.6.5.3.3 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur fenêtres bois avec petits bois conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur fenêtre bois avec petits bois conservées contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



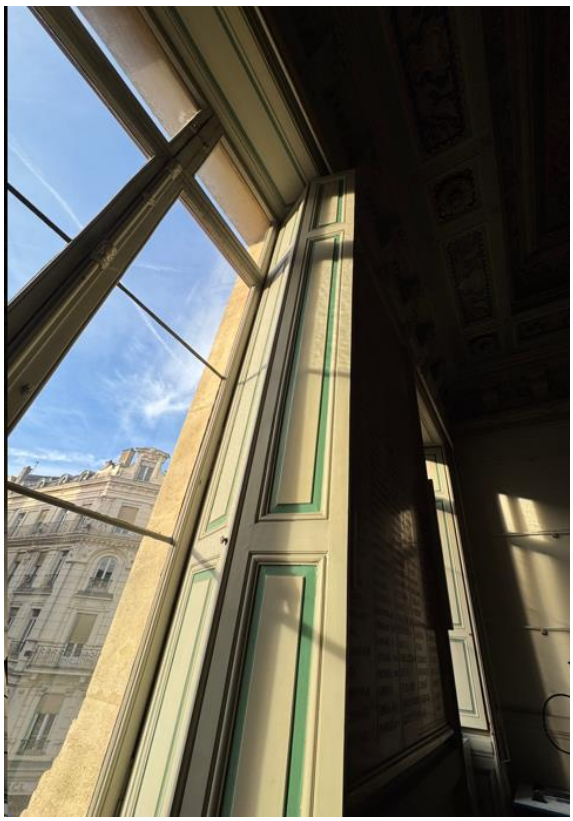
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre , y compris coefficient 2.00 pour petits bois au-delà 6 carreaux*

Localisation : Face intérieure des fenêtres bois avec petits bois de la salle de réunion et de la tisanerie Bastie

1.6.5.3.4 Nettoyage, restauration et mise en peinture sur volet bois moulurés conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture sur volets bois moulurés conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



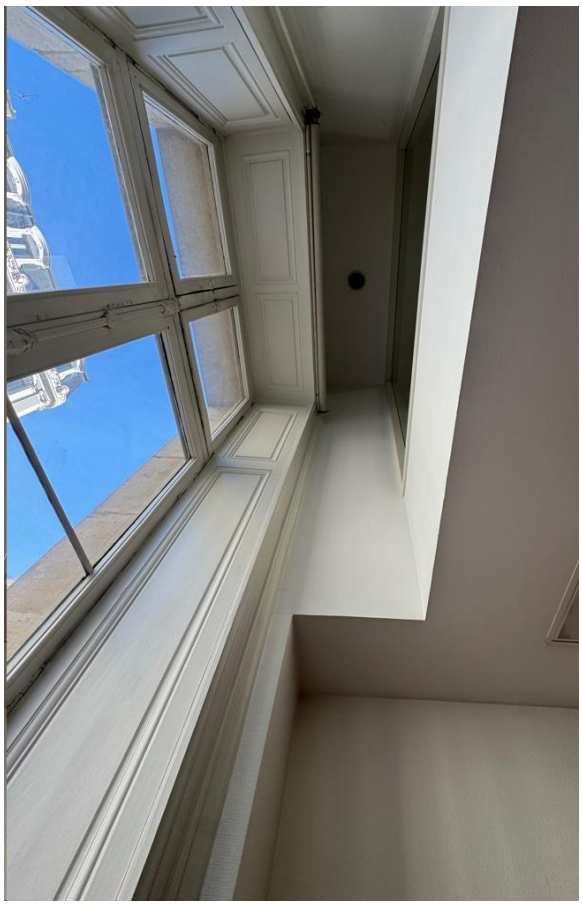
Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 3.00 pour persiennes et moulures*

Localisation : Persiennes fonctionnelles de la salle de réunion et de la tisanerie Bastie

1.6.5.3.5 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'embrasures bois moulurées conservées contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'embrasures bois moulurées conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : Embrasures des fenêtres de la salle de réunion et tisanerie Bastie

1.6.5.3.6 Nettoyage, restauration et mise en peinture de soubassements bois moulurés conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture de soubassement bois moulurés conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- Peinture à faible émission de COV
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 1.30 pour moulures*
Commentaire : J'ai pris le coefficient d'une porte moulurée (vantail seul)
Localisation : Soubassement bois de la salle de réunion et de la tisanerie Bastie

1.6.5.3.7 Nettoyage, restauration et mise en peinture d'œils de bœuf bois avec éléments décoratifs moulurés conservés contenant du plomb

Nettoyage, restauration et mise en peinture d'œils de bœuf bois avec élements décoratifs moulurés conservés contenant du plomb, de toutes natures comprenant :

- Support : Boiserie existante revêtue d'une peinture plomb
- Échafaudage adapté
- Protection des ouvrages contigus
- Travaux préparatoires adaptés au support
- Nettoyage, restauration
- Application d'une peinture adaptée à 2 couches minimum
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses
- État de finition : B
- Aspect : satiné
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant avec possibilités de multi-coloris
- Façon de liseré de teinte différente idem existant



Mode de métré : *Au M2 de subjectile à préparer et à peindre, y compris coefficient 3.00 pour moulures et éléments décoratifs*

Localisation : Oeil de boeuf bois de la salle de réunion Bastie